

Séance du jeudi 25 novembre 2022 – matin Sitzung vom Donnerstag 25. November 2022 – Vormittag

Présidence : Gianadda Géraldine, membre du Collège présidentiel

Ouverture de la séance - Eröffnung der Sitzung: 25.11.2021, 09:00 h

Ordre du jour - Tagesordnung :

1. Lecture de détail - Rapport de la Commission thématique 4 (première lecture)

Detailberatung - Bericht der thematischen Kommission 4 (erste Lesung)

1. <u>Lecture de détail - Rapport de la Commission thématique 4 (première lecture)</u> Detailberatung - Bericht der thematischen Kommission 4 (erste Lesung)

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Mesdames et messieurs, j'ouvre cette séance plénière et je souhaite la bienvenue aux membres de la Constituante, aux collaboratrices et collaborateurs du secrétariat général et les interprètes et techniciens, et les personnes qui suivent les débats sur canal9, ainsi que bien évidemment les représentants des médias. Je dois tout d'abord excuser l'absence du coordinateur du Collège présidentiel, Monsieur Felix Ruppen, qui est retenu ce matin pour un enterrement et qui nous rejoindra cet après-midi.

Nous allons donc continuer la lecture de détail de l'avant-projet de la commission thématique 4 qui est chargée des principes généraux, des tâches de l'Etat ainsi que des thèmes du développement durable, des finances, du développement économique, de la recherche et innovation, des infrastructures cantonales et du tourisme. La commission est présidée par Madame Géraldine Pouget-Zufferey et Madame Monika Holzegger en est la vice-présidente et Monsieur Romano Amacker le rapporteur. Avant de reprendre cette discussion dans les détails, je vous rappelle juste deux petites communications. Tout d'abord merci de vous connecter au système de vote en insérant votre carte, il doit y avoir une lumière orange fixe. Si quelqu'un a un problème avec sa carte de vote, qu'il nous le signale, cela ne semble pas être le cas. Deuxième communication : je vous prie bien évidemment de respecter les consignes du plan de protection sanitaire pour nos séances, et je vous rappelle notamment que le port du masque est obligatoire en permanence dans la salle ainsi que dans l'ensemble du bâtiment, masque qui doit recouvrir le nez et la bouche.

Nous allons donc reprendre où nous en étions restés mardi en fin de journée, c'est-àdire l'article 408, et je passe immédiatement la parole au rapporteur de la commission, Monsieur Romano Amacker. Monsieur Gerhard Schmid, vous souhaitez la parole ?

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, fraktionslos

Danke, Frau Präsidentin, guten Tag geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich habe die Einladung für die Sitzungen vom 4. ... vom 7. und 9. Dezember angeschaut, habe darauf keinen Gegenstand gefunden, der bezeichnet ist mit Schlussabstimmung der 1. Lesung. Hab das nur rückwirkend festgestellt oder mindestens für mich so beschlossen, dass der Hinweis auf eine allfällige Nachtsitzung zur Kenntnis genommen werden muss. Nachtsitzung heisst, dass nach all den Geschäften, die wir miteinander durchzuführen haben. Einfach dann noch irgendwann schlussendlich im Eilzugtempo die Schlussabstimmung der ersten Lesung durchgeführt wird. Für mich ist das schlicht und einfach eine Zumutung. Zweitens bin ich der Meinung, dass sich alle Gruppen, ich habe das natürlich einfacher, dass alle Gruppen die Gelegenheit haben, nach den vorliegenden Resultate unserer ersten Lesung zu beraten und dann eine Parole zu fassen: stimmen wir nun dem ganzen Entwurf zu oder enthalten wir uns der Stimme oder lehnen wir es ab?

Darum stelle ich hier die Ordnungsmotion, dass wir einen Sitzungstermin festlegen, nach dem 9. Dezember, um lediglich die Schlussabstimmung durchzuführen. Es gibt normalerweise sehr lange Wortmeldungen. Ich Kenne das und es ist auch würdige, dass man diese Arbeit an einem Tag miteinander durchzieht und nicht irgendwie in einer Nachtübung dann noch schnelle unter Dach und Fach bringt. Ich habe mich erkundigt beim Herrn Generalsekretär, dass wir eine Zusammenstellung erhalten, der Berichte und Vorschläge der Kommissionen, die haben wir, aber dann die effektiven Resultate: was ist aus der ersten Lesung herausgekommen? Nur so ist es möglich, dass wir einen Vergleich haben, ausser man macht selber Nachtstunden und erarbeitet das mühsam.

Ich denke, das wäre eine vernünftige Lösung, wenn wir am 9. schon am Mittag fertig sind, umso besser, aber reservieren wir bitte einen Tag, meinetwegen am 12. Dezember, schon wieder ein Dienstag, dass wir diese Schlussabstimmung durchführen können. Ich danke Ihnen und hinterlege das als Ordnungsmotion, dass kann man meinetwegen am Nachmittag abstimmen spielt keine Rolle aber auf alle Fälle noch am heutigen Tag. Danke.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Pour vous répondre Monsieur Schmid, donc il est prévu dans le tableau des votes à la fin de la commission 6. Le vote final sur l'ensemble du projet, donc, ça, c'est la première des choses, mais je mets volontiers votre motion d'ordre au vote sur cette question. S'agissant maintenant des sessions de nuit, nous l'avons prévu pour éviter selon l'avancement des travaux, de devoir revenir juste le 9 décembre s'il nous reste quelques points à régler. De toute manière, le plénum est compétent pour décider d'une session de nuit ou pas, puisque la présidence de séance peut juste prolonger la séance jusqu'à 18 heures. Donc, c'est difficile, actuellement de savoir où on en sera le 7 décembre, mais s'il reste que quelques points, effectivement que le Collège présidentiel va proposer au plénum une session de nuit et le plénum décidera s'il entend ou pas accéder à cette demande du Collège présidentiel.

Alors, maintenant, je mets au vote... alors est-ce que quelqu'un veut s'exprimer au sujet de la motion d'ordre ? Monsieur Matteo Abächerli.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Ja, wir haben das vorher im Büro auch schon besprochen, Gerhard, was sicher nicht geht, ist das wir alles am 7. durchboxen wollen, damit wir am 7. einen Schlussstrich ziehen können. Das geht ganz sicher nicht. Wir sind aber der Überzeugung, dass wir dass bis am 9. fertig schaffen können und ich würde nicht explizit einen Extratag nochmals ansetzen, wir schaffen das höchstwahrscheinlich am 9. und es ist auch nicht falsch, wenn wir die Endabstimmung dann direkt am 9. machen, weil die meisten Sachen sind ja sowieso schon klar, bis Anfang Dezember werden wir vermutlich die Kommission 5 angefangen haben alle anderen Kommission sind klar. Bleibt nur noch die Kommission 6 und ich denke die Meinungen sind mehr oder weniger dann gemacht und darum spricht auch nichts dagegen, dass wir im Anschluss an der Behandlung der Kommission 6 diese Endabstimmungen direkt machen. Danke für die Aufmerksamkeit.

Je vous remercie Monsieur Abächli et je passe la parole à Monsieur Côme Vuille.

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Merci madame la présidente, très brièvement, je rejoins totalement ce qui a été dit par Matteo Abächerli, juste sur la forme, je pense qu'il serait peut-être plus pertinent de voter cette motion d'ordre à la fin de cette journée, qu'on ait peut-être une meilleure vision que de la voter peut-être ce matin, comme ça a aussi été proposé par Monsieur Schmid. Je pense aussi qu'on va bien avancer aujourd'hui, on se rendra bien compte qu'on arrivera à tout traiter ce qui nous reste le 7 et le 9 décembre et que ça sera à ce moment-là d'autant moins pertinent de fixer une séance supplémentaire. Merci.

Alors à moins que Monsieur Gerhard Schmid modifie sa motion d'ordre, d'après le règlement, les motions d'ordre sont traitées immédiatement par le plénum. Donc, je repasse la parole à Monsieur Gerhard Schmid.

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, fraktionslos

Danke, mein Antrag ging davon aus, dass alle Mitlieder des Verfassungsrates vor sich ein Dokument haben, wie wir das alle gehabt haben. Da ist der Eingang, Kommissionsvorschlag, hier sind die Resultate aus der ersten Lesung.

Das sollte jeder haben, jede Frau, jeder Mann, aus meiner Sicht. Zweitens, bin ich ganz klar der Meinung, dass die Kommissionen, respektive die Fraktionen Gelegenheit haben sollten, darüber abzustimmen, intern, dass braucht eine gewisse Zeit oder die Fraktionen sind besser informiert als ein einzelnes Mitglied des Verfassungsrates, aber ich habe gehört, dass niemand darüber verfügt und darum geht meine Frage: wenn wir genügend Zeit haben und dieses Vergleichs-Dokument erhalten, dann ist es für mich kein Problem. Aber es geht einfach darum: kann die Zusicherung gemacht werden, dass wir am Ende der Beratung über eine vollständige Vergleichstabelle verfügen?

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Sur la question du report de la motion d'ordre en fin de journée comme soulevé par Monsieur Côme Vuille, comment vous déterminez-vous ?

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, fraktionslos

[...] heute entschieden werden, es ist ja nicht so dringlich, dass man jetzt gerade jetzt das machen muss, wir haben ja noch 6 Stunden Beratungen vor uns. Es ist.. dieser Punkt ist heute zu behandeln. Das ist auch "immediatement" heisst eben am gleichen Tag, von meiner Aussicht her.

Das können wir interpretieren, von mir aus kann man abstimmen, ich habe nichts verlieren, aber vielleicht hat der Verfassungsrat etwas zu gewinnen und ich möchte gleichwohl noch festhalten. In der Traktandenliste fehlt der Punkt: Abstimmung über die erste Lesung. Das ist nicht unter dem Traktandum Kommission 6 einfach anschliessend. Sondern das ist ein eigenes Traktandum.

Je vous remercie je passe la parole à Monsieur German Eyer.

Eyer German, Mitglied des Verfassungsrates, ZUK-VS

Danke schön Frau Präsidentin geschätzte Kolleginnen Kollegen, ich unterstütze vollauf den Vorschlag von Gerhard Schmid, insbesondere hat er recht wenn er sagt: vor der Schlussabstimmung, vor der Schlussdebatte müssen wir, sämtlichen Fraktion, über dieses Dokument verfügen, damit wir uns eine Meinung bilden können, wie wir zu diesem Entwurf der neuen Verfassung stehen nach der ersten Lesung. Das glaube ich ist schon dring... dringlich notwendig, um eine seriöse Arbeit zu machen und zweitens unterstütze ich auch den Vorschlag der Radikalen, dass wir über diese Ordnungsmotion am Ende dieses Tages abstimmen. Und da wär es wichtig, dass uns das Präsidium auch bestätigen kann, dass wir tatsächlich über dieses Dokument, welches Gerhard Schmid verlangt, ob wir darüber verfügen oder nicht.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Si comme prévu nous terminerons la commission 6 le 7 novembre, bien entendu que nous vous ferons parvenir ce tableau, on peut vous rassurer sur cette question. Maintenant, je propose, puisque Monsieur Schmid ne s'oppose pas à ce que cette motion d'ordre soit traitée en fin de journée, à moins que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire, effectivement nous suivrons la proposition de Monsieur Côme Vuille et que cette motion d'ordre sera mise au vote à la fin de nos débats de ce jour.

Ce point étant réglé, je passe donc la parole au rapporteur de la commission 4, Monsieur Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Geschätzte Frau Präsidentin, Werte Kolleginnen und Kollegen, die Kommission hat sich in Artikel 408 mit der Wirtschaftspolitik beschäftigt. Man hält fest, dass Kanton und Gemeinden Rahmenbedingungen [...] Entschuldigung... die Kommission hat festgehalten, dass Kanton und Gemeinden Rahmenbedingungen für eine leistungsfähige und innovative Wirtschaft schaffen. Weiter strebt die Kommission an, eine in struktureller und territoriale Hinsicht diversifizierte und ausgewogene Wirtschaft. Die Kommission ist der Ansicht, dass eine Diversifizierung unserer Wirtschaft auch die Wettbewerbsfähigkeit steigen würde und dadurch auch ein Klumpenrisiko vermieden werden könnte. Da eine nachhaltige Entwicklung bereits in Artikel 407 festgehalten ist, will die Kommission, auf eine Wiederholung des Begriffes nachhaltig in Artikel 408 verzichten. Daher hat die Kommission den Abänderungsantrag 408.29 der Grünen abgelehnt. Die Forderung der PS im Abänderungsantrag 408.38, dass sich die Wirtschaft in den Dienst der Menschen stellen müsse, dass lehnt die Kommission ab. Einerseits ist die Kommission klar der Ansicht, dass eine gesunde und starke Wirtschaft auch den Menschen zugutekommt. Andererseits halten wir die explizite Festschreibung dieser Forderung für unpraktikabel in einer Kantonsverfassung. Die Auswirkungen wären gemäss der Kommission ungewiss. In Absatz 3 wird festgehalten, dass Kanton und Gemeinden günstige Rahmenbedingungen für eine Vollbeschäftigung schaffen.

Und dann noch mit den Abänderungsanträgen 408.31 und 408.32 will die VLR die Absätze 1 und 3 zusammen legen. Leider würde daraus resultieren, dass sämtliche Rahmenbedingungen auf eine Vollbeschäftigung ausgerichtet werden, aufgrund ihrer Formulierung steht einfach die Vollbeschäftigung zuoberst und alles müsse sich in der Wirtschaftspolitik diesem Aspekt unterordnen. Dies geht der Kommission zu weit. Aus diesem Grund appelliere ich an sie: ist eine austarierte, eine wohlüberlegte Formulierung. Aus diesem Grund bitte ich Sie hier, die Kommission zu unterstützten. Besten Dank.

Je vous remercie Monsieur Amacker et je passe la parole à Madame Corinne Duc Bonvin.

Duc Bonvin Corinne, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Chères et chers collègues, madame la présidente, je m'exprime ici au sujet de l'amendement 408.30. L'amendement de notre groupe PS et Gauche citoyenne propose de définir notre économie en donnant à l'humain la place fondamentale qui lui revient. Face aux nouveaux problèmes sociétaux émergeants, les professionnels de l'économie, nous nous référons ici à une publication de l'Office Fédéral de la statistique en 2019, ces professions sont unanimes pour dire que le seul produit intérieur brut ne peut définir le bien-être de la population. Le PIB ne considère en effet qu'une partie de la valeur créée par l'activité humaine. Il ne prend pas en compte les activités positives à la fois non marchandes et non administratives, comme les activités bénévoles ou encore les soins domestiques non rémunérés, assurés au quotidien dans la famille ou l'entourage. Bref, toutes les activités auxquelles on ne peut pas associer un prix pour une conversion monétaire n'y figure pas.

D'autre part, les pouvoirs de l'argent, de la consommation et de la compétition épuisent les humains au détriment de leur santé et de leur bien-être. L'humanité se trouve aux prises avec une crise systémique qui nous place devant un nouveau paradigme de développement. Une nouvelle éthique de l'existence est en train de se développer, qui aspire à un changement de nos idées du monde, de nos valeurs et de nos priorités. La seule croissance économique ne peut être une fin en soi, mais doit être intégrée à de nouveaux indicateurs tenant compte du bien-être de l'humain. Rassurez-vous, nous n'oserions pas aller jusqu'à proposer l'idée d'une économie de bien-être, mais si notre économie se veut performante et innovante, comme le souhaite la commission 4, notre groupe propose qu'elle place son principal acteur, soit l'humain, au coeur de la politique. Merci de votre attention.

Je vous remercie Madame Duc Bonvin et je passe la parole à Monsieur Narcisse Crettenand.

Crettenand Narcisse, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, le VLR a 2 amendements pour cet article le 408.31 et le 408.32, ce sont des amendements sur la forme pour simplifier cet article. Le premier amendement propose de rajouter le plein-emploi à l'alinéa 1, ce qui permet de supprimer l'alinéa 3. Si notre premier amendement n'est pas accepté, le deuxième deviendra caduque. J'ai entendu que le rapporteur a dit qu'il avait refusé notre amendement, enfin la commission avait refusé notre amendement. Autrement, le plein-emploi deviendrait la priorité dans cet article et pour le VLR ou les radicaux comme le dit si bien German Eyer, le plein-emploi est une priorité.

Je vous remercie Monsieur Crettenand et je passe la parole à Madame Monika Holzegger.

Holzegger Monika, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Frau Präsidentin, sehr geehrte Kolleginnen und Kollegen, guten Morgen. Eine gesunde Wirtschaft ist für uns alle wichtig. Die Kommission wollte in diesem Zusammenhang alle wesentlichen Zutaten auflisten. Auch um Doppelspurigkeiten mit anderen Artikeln zu vermeiden, aber dann doch das Wesentliche festhalten, wie es für die Wirtschaftspolitik, bezogen auf die Walliser Wirtschaft, braucht. Wir haben uns, dass hat der Berichterstatter schon ausgeführt, auf dieses Nachhaltigkeitsdreieck bezogen, wirtschaftlich, sozial, ökologisch. Wir haben schon mehrmals darüber gesprochen. Und das sollte im vorgeschlagenen Artikel ganz klar zum Ausdruck kommen. Wenn Sie denn Artikel anschauen, der hat 3 Absätze, der erste Absatz bezieht sich eben auf die wirtschaftlichen Aspekte, wenn wir sagen, dass die Wirtschaftspolitik leistungsfähige und eine innovative Wirtschaft fördern soll. Der zweite Absatz hingegen, bezieht sich auf den ökologischen Aspekt. Wenn wir sagen, dass wir lokale Kompetenzen fördern wollen und kurze Wertschöpfungsketten. Das eine klare Absage an die überbordende Globalisierung und eine... ein Stück weit auch eine Rückbesinnung auf lokale Werte. Absatz 3 hingegen, beschäftigt sich mit Erfolg... diktiert hier die Vollbeschäftigung die man fördern möchten, günstige Rahmenbedingungen schaffen möchte und deckt damit den dritten Aspekt dieses Nachhaltigkeits-Dreiecks ab. Nämlich den den sozialen Aspekt. In diesem Sinne ist die Kommission überzeugt, dass sie Ihnen eine ausgewogene Artikel vorschlägt, der alle wesentlichen Zutaten in diesem Zusammenhang auflistet. Bezogen auf die Voten aus den Abänderungsanträgen. Möchten wir Ihenen sagen, dass der Zusatz "Nachhaltig" wie von den Grünen vorgeschlagen, eben enthalten ist im Absatz 2 und die Nachhaltigkeit: Wir haben letztes Mal ausführlich über den Nachhaltigkeitsartikel 407 diskutiert, auch dort schon erwähnt ist. Und es gibt auch der Kommission 5 Themen die sich mit der Nachhaltigkeit beschäftigen, also wir wollten hier keine Redundanz mehr schaffen, sondern wirklich 2 Attribute in den Vordergrund stellen die uns in diesem Zusammenhang wichtig erscheinen.

Der Vorschlag von VLR, Herr Crettenand hat das gesagt, sie möchten eine... ein Stück weit eine Vereinfachung, indem man die Vollbeschäftigung bereits in den ersten Absatz integriert. Ich weiss nicht, ob es gewollt oder ungewollt ist, aber dann würde man eben von 2 Welten sprechen und wie Vollbeschäftigung auf der einen Seite und die anderen Aspekten, ökologisch und das Wirtschaftliche auf der anderen Seite und für ist das kein Widerspruch, komme nochmals zurück auf dieses Nachhaltigkeits-Dreieck wo eben alle Aspekte Gleichwertig sind und ausbalanciert sind.

Frau Duc-Bonvin hat gesagt... hat über das BIP das Bruttoinlandsprodukt gesprochen. Und ja, das ist so, dass ich glaube ich eine Kritik die nicht nur für das Wallis gilt, sondern auch weltweit gesagt werden muss, das Bruttoinlandsprodukt ist ein Indikator für Wohlstand, das ist weltweit so. Alle Staaten messen sich eben an diesem Indikator. Insofern ist er ist nützlich, weil

eben Vergleichbarkeit zwischen den Staaten ermöglicht, die Kritik die Frau Duc-Bonvin anspricht ist durchaus berechtigt, weil das BIP eben nur ein Indikator für den Wohlstand ist und nicht für die Wohlfahrt. Aber das ist ein Punkt der nicht nur das Wallis betrifft, sondern die Staaten weltweit und ich glaube, es gibt Bestrebungen auch auf UNO-Ebene. Wo man eben mit neuen Indikatoren kommt, die die Wohlfahrt messen und ich glaube, das muss man unterstützten, aber ich sehe nicht, dass es hier jetzt auf Walliser Ebene Eingang finden muss. In diesem Sinne bitten wir sie, unseren austarierten Artikel zu unterstützen. Besten Dank.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Je vous remercie Madame Holzegger, nous allons donc procéder aux votes. Lors du premier vote, nous opposons en vert la commission à l'amendement 408.29 des Verts, en rouge, qui propose de rajouter le critère de durabilité à l'alinéa de l'article 408. En vert la commission, en rouge, l'amendement 408.29 des Verts, le vote est lancé. Par 74 voix contre 37 vous avez soutenu la commission.

Lors du deuxième vote, toujours à l'alinéa 1, nous opposons maintenant la commission à l'amendement 408.30 PS Gauche citoyenne qui propose de rajouter "au service de l'humain". Donc en vert la commission, en rouge l'amendement du PS Gauche citoyenne. Le vote est lancé. Par 75 voix contre 35 et 1 abstention, vous avez également soutenu la commission.

Lors du troisième vote, nous opposons la commission en vert aux 2 amendements VLR en même temps puisque, effectivement que si l'amendement 408.31 passe, le 408.32 va d'office, donc qui biffe le troisième alinéa. Et si le 408.31 ne passe pas, le 408.32 n'a pas de sens et est retiré. Donc, nous opposons en vert la commission aux amendements 408.31 VLR et 408.32 VLR en rouge, qui proposent une reformulation de l'alinéa 1 en incluant directement le plein-emploi et qui présuppose la suppression de l'alinéa 3. En vert la commission, en rouge les amendements VLR. Le vote est lancé. Par 81 voix contre 30 vous avez soutenu la commission.

L'article 409 n'étant pas amendé, nous passons directement à l'article 410 emploi et conditions de travail. Je passe immédiatement la parole au rapporteur de la commission, Monsieur Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Ja, geschätzte Frau Präsidentin, Werte Kolleginnen und Kollegen, die Kommission schlägt Ihnen vor, dass Kanton und Gemeinden die Bestrebungen der Unternehmen zur Erhaltung und Schaffung von Arbeitsstellen fördern. Der Entwurf der Kommission der enthält, oder enthielt, die Ergänzung die Mensch und Umwelt respektieren. Dies hat unser Plenum im vergangenen Herbst mit 70 zu 31 abgelehnt. Bei der Ausarbeitung des Vorprojektes, welches dann in die Vernehmlassung ging, unterlief dem Generalsekretariat leider ein Fehler. Diese Ergänzung wurde dann eben in diesem Vorprojekt aufgenommen und diese Unterlagen dienten dann auch der Kommission in den Beratungen als Grundlage. Aus diesem Grund hat die Kommission denn auch die Ergänzung ihrem ursprünglichen Vorschlag heute Ihnen unterbreitet. Zwischenzeitlich ist die Kommission jedoch auf diesen Irrtum aufmerksam geworden. Und aus diesem Grund schlägt Ihnen die Kommission nun vor, unter der Beachtung ihres Willens im vergangenen Herbst, dass man hier den Abänderungsantrag 410.33 der SVPO animmt, und folglich die Ergänzung im Mensch und Umwelt respektiert, streicht. In Absatz 3 wird festgehalten, dass der Kanton gegen prekäre Arbeitsbedingungen kämpft. Der Abänderungsantrag 410.35 der PS verlangt, diese Bestimmung mit dem sozialen Dialog zu ergänzen. Die Kommission hat sich da dagegen ausgesprochen, weil das Plenum ja bereits in Artikel 2.25 Absatz 2 eine dahingehende Bestimmung aufgenommen hat. Gerne lese ich diese Ihnen kurz vor. Wir haben hier in der Kommission 2 festgehalten: «Streitigkeiten sind nach Möglichkeiten durch Verhandlung oder Vermittlung beizulegen». Aus diesem Grund erachtet es die Kommission nicht notwendig hier, den sozialen Dialog auch in der Kommission 4 erneut festhalten. In Absatz 4 hat die Kommission beschlossen, dass der Kanton die Gesundheit der Arbeitnehmenden zu überwachen habe. Die PS verlangt in ihrem Abänderungsantrag 410.38, dass anstelle zu überwachen, Massnahmen getroffen werden sollten. Für die Kommission ist klar, wer überwacht, der trifft auch Massnahmen, wenn man ohne überwachen [...] wer überwacht der trifft Massnahmen und eben überwachen das ist umfassender und diesem Grund schlagen wir Ihnen hier vor bei der Variante der Kommission zu bleiben. Der Abänderungsantrag 410.34 verlangt, dass die Überwachung der Arbeitsbedingungen nicht nur dem Kanton, sondern eben auch den Gemeinden obliegen soll. Aus Sicht der Kommission ist nicht praktikabel, diese Aufgaben in den verschieden Gemeinden zu überbürden. Und aus diesem Grund ist die Kommission hier dagegen. Ebenfalls dagegen ist die Kommission gegen die Abänderungsanträge 410.36 und 410.39.

Je vous remercie Monsieur Amacker et je passe la parole à Madame Caroline Reynard.

Reynard Caroline, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Chers collègues, pour commencer le groupe PS et Gauche citoyenne demande le vote pour l'amendement 410.33 repris par la commission. Qui dans cette salle peut prétendre ne pas souhaiter promouvoir des emplois respectueux de l'environnement et de l'humain. Concernant nos amendement, nous proposons de rajouter à l'alinéa 3 la notion de dialogue social. Cela complète la proposition première de la commission car oui, il est effectivement essentiel de lutter contre la précarisation des conditions de travail mais également de maintenir un dialogue avec le monde professionnel. Cela se traduit par un échange entre les parties concernées, employeurs ou employés, et l'Etat lorsque c'est nécessaire. Ce dialogue social peut se faire sous forme de négociation, consultation ou simple échange et ne constitue de ce fait pas une contrainte trop grande pour l'Etat. Pour autant, cette notion elle peut amener et simplifier bien des consensus. Cette notion de dialogue a également sa place ici, les droits fondamentaux ne se situant pas dans le même registre que les tâches de l'Etat et cet article complète donc celui de la commission 2. Nous vous invitons donc à suivre cette proposition.

Concernant l'amendement 410.38, nous estimons essentiel que l'Etat ne fasse ici uniquement office de surveillant, mais qu'il soit acteur des changements nécessaires à apporter, d'où l'emploi des termes prend des mesures et non simplement veiller. L'Etat devrait de ce fait prendre des mesures visant la protection de la santé physique et mentale sur le lieu de travail. Nous constatons de plus en plus de mise en danger de la santé au travail en Suisse, et le Valais n'est pas en reste, et ce dû à l'essor de la maladie liée à la santé mentale au travail. L'Etat ne peut simplement veiller à la protection de la santé de sa population. C'est une problématique sociale en essor auquel l'Etat doit apporter des réponses et surtout face auquel il doit prendre des mesures dans le but d'y remédier pour la dignité des travailleuses et travailleurs, premièrement, mais également pour le bien-être économique du Valais. Les employés et cotiseurs en bonne santé profitent à toute la société. Nous connaissons, en effet, les frais que peuvent occasionner ces problèmes de santé mentale grandissants, même si la difficulté de réinsertion des individus ayant été victimes d'une maladie liée à leur emploi. Prendre des mesures préventives de la part de l'Etat, c'est gagner à tous les coups.

Le Parti socialiste et la Gauche citoyenne invite donc à soutenir ses différents amendements. Merci de votre attention.

Je vous remercie Madame Reynard et je passe la parole à Madame Corinne Duc Bonvin.

Duc Bonvin Corinne, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Madame la présidente, chères et chers collègues, je parle ici aux noms de Natascha Farquet, Géraldine Gianadda et moi-même concernant notre amendement A410.34.

La commission propose à raison que l'Etat lutte contre la précarisation des conditions de travail. Mais pourquoi lui réserve-t-elle cette tâche et ne donne-t-elle pas également ce devoir aux

communes ? Elles ont également un grand rôle à jouer dans cette lutte en leur qualité d'employeur mais aussi de collectivité publique. On le sait, les conditions du marché du travail se durcissent. Il faut s'adapter rapidement et fréquemment aux mutations technologiques et concurrentielles auxquelles sont confrontées les entreprises et collectivités publiques. Les processus d'externalisation, de sous-traitance ainsi que le recours à des emplois précaires, intérimaires, contrats à durée déterminée, saisonniers, vacataires, permettent une certaine flexibilité à la compétitivité économique. Face à la rigidité des contrats de travail de durée indéterminée et aux fluctuations conjoncturelles de la demande, le recours à des emplois précaires est devenu un instrument d'ajustement, un mode normal de gestion des ressources humaines. Il est évident que c'est prioritairement l'Etat qui doit lutter contre cette réalité hautement préjudiciable à la santé des travailleurs, notamment en légiférant contre ce phénomène. Il ne faut cependant pas oublier que les communes doivent, elles aussi, faire preuve d'exemplarité et défendre la sécurité de l'emploi sur leur territoire. Pour ces raisons, nous vous remercions de soutenir notre amendement.

Je vous remercie Madame Duc Bonvin et je passe la parole à Monsieur Narcisse Crettenand.

Crettenand Narcisse, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, on propose ici un petit amendement qui est de changer santé mentale par santé psychique, qui semble ici mieux adapté, on parle, semble-t-il, plus de maladies mentales et de santé psychique.

Nous soutiendrons l'amendement 410.33 qui est adopté par la commission et combattu par un groupe. Et puisque j'ai la parole, je m'exprime déjà sur l'amendement suivant le 411a45, jeu de données, que le groupe VLR ne soutiendra pas, nous pensons que cela n'est pas de niveau constitutionnel.

Je vous remercie Monsieur Crettenand et je passe la parole à Monsieur Michael Kreuzer.

Kreuzer Michael, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, die SVPO hat die Streichung von Absatz 3 und 4 beantragt. Diese lauten Absatz 3: der Kanton gekämpft gegen prekäre Arbeitsbedingungen.

Wir sind der Meinung, dass das Wort kämpfen in diesem Zusammenhang nicht in eine Verfassung gehört und weiter verhindern die heutige Gesetzgebung bereits so genannten prekäre Arbeitsbedingungen genügend. Deshalb ist dieser Absatz aus unserer Sicht unnötig. Absatz 4: er überwacht den Schutz der physischen und geistigen Gesundheit am Arbeitsplatz. Bitte denken Sie kurz darüber nach, was so ein Auftrag an den Staat für Folgen hat, wenn er proaktiv so eine Überwachungsfunktion ausüben muss. Dies wäre schlicht nicht verhältnismässig und völlig übertrieben. Die heutige Gesetzgebung ist hier ausreichend. Besten Dank.

Je vous remercie Monsieur Kreuzer je passe la parole à Monsieur Jérôme Fromaz.

Formaz Jérôme, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, quand la commission écrit que l'Etat a le devoir de veiller à la santé des travailleurs et nous propose l'alinéa 4 de l'article 410 que voici : il veille à la protection de la santé physique et mentale sur le lieu de travail. Je suis désolé, mais ce n'est pas d'ordre constitutionnel. En Suisse, nous avons la LTR qui est la loi sur le travail et diverses ordonnances qui régissent la prévention des accidents, les maladies professionnelles de manière uniforme sur l'ensemble du territoire helvétique. Pour les cantons, ce n'est pas un devoir mais une obligation de protéger les travailleurs de par leur contrôle car, c'est la Confédération qui dicte qui fait quoi et comment.

Pour confirmer mes arguments, je cite l'article 41 de la LTR. L'alinéa 1 : sous réserve de l'article 42, l'exécution de la loi et des ordonnances incombe aux cantons qui désignent les autorités chargées de l'exécution ainsi qu'une autorité de recours. Alinéa 2 : les cantons présentent tous les 2 ans un rapport au Conseil Fédéral sur l'exécution de la loi. Donc, le rôle des cantons est déjà réglé au niveau fédéral.

En plus, le SECO a édicté les commentaires des ordonnances 3 et 4 relatives à la loi sur le travail qui dit ceci : selon l'article 110 de la Constitution fédérale, la Confédération est autorisée à édicter des prescriptions sur la protection des travailleurs. Dans les domaines régis par la loi sur le travail, la Confédération a pleinement utilisé ses compétences en les réglant de manière exhaustive. Les cantons n'ont ainsi plus la compétence d'édicter des prescriptions en matière de protection des travailleurs.

Je vais m'arrêter là car entre la LTR et l'OLT 3 qui est l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail et l'OPA qui est l'ordonnance sur la prévention des accidents, je pourrais encore argumenter un moment. Donc, en conclusion, comme beaucoup de constituantes et constituants disent vouloir une Constitution simple et compréhensible, le groupe UDC et Union des citoyens vous propose de supprimer l'alinéa 4 pour les raisons invoquées. Merci de votre écoute.

Je vous remercie Monsieur Formaz, et je passe la parole à Monsieur Jean Zermatten.

Zermatten Jean, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, chères et chers collègues, j'interviens en mon nom personnel, en soutien de la proposition A410.35 PS et Gauche citoyenne qui propose de rajouter, de lutter contre la précarisation, et de favoriser le dialogue social. J'ai entendu, et c'est ce qui m'a fait prendre la parole, que la commission pense qu'avec l'article dédié dans les droits fondamentaux, et qui traite de la résolution alternative ou amiable des conflits, on couvre la question du dialogue social. Je ne suis pas certain et j'estime que explicitement, nous devons indiquer dans la nouvelle Constitution que nous souhaitons favoriser le dialogue social, parce que le dialogue social, c'està-dire le dialogue entre les employés et les employeurs et notamment toute la question des conventions collectives, dépend de ce dialogue social, donc se passer de cette expression et de cet ajout, à mon avis est une erreur. Donc je soutiendrai le 410.35 et comme j'ai la parole, je pense également que le fait de vouloir, et c'est la commission qui a décidé d'adopter l'amendement 410.33, est également une erreur, on ne peut pas supprimer les emplois qui soient respectueux de l'humain et de son environnement. Donc, je demande également le vote sur ce point, je vous remercie.

Je vous remercie Monsieur Zermatten, je passe la parole à la présidente de la commission 4, Madame Géraldine Pouget-Zufferey.

Pouget-Zufferey Géraldine, membre de la constituante, PDCVr

Merci madame la présidente, chers collègues, cet article 410 emploi et conditions de travail fait partie du chapitre de l'économie. Notre commission elle a souhaité définir les caractéristiques d'une approche économique qui soit qualitative pour favoriser une croissance cantonale de qualité, profitable à tous. L'emploi et les conditions de travail sont effectivement des thématiques qui jouent un rôle important dans la santé économique et sociale du canton. Voilà pour le contexte un peu général de cet article.

Maintenant, j'aimerais revenir, peut-être dire quelques mots sur cette fameuse suppression de la fin de l'alinéa 1, respectivement la reprise au compte de la commission de l'amendement 410.33 du SVPO. Au risque de me répéter, l'une des règles qu'on a définie en début de travail avec notre commission, c'était de fixer à un endroit les principes fondamentaux et ensuite de ne plus les répéter.

Je suis pas certaine qu'on a été systématique mais c'est vraiment la démarche et la volonté qu'on a eues depuis le début, la commission, et c'est ce qu'on veut encore continuer de suivre dans cet alinéa 1.

C'est une règle qui, d'une part, permet d'éviter les redondances, on est tous d'accord làdessus, mais aussi ça permet de donner un certain poids au message et de ne pas diluer en le répétant X fois à tous les articles et à toutes les sauces. C'est pourquoi nous avons formulé cet alinéa 1 sans la mention du respect, de la partie respectueux de l'humain et de son environnement, et c'est d'ailleurs ce qui avait été défendu l'année dernière par notre commission et ce qui a aussi est accepté par ce plénum.

Donc, nous avons repris cet amendement SVPO aussi pour contrecarrer l'erreur qui s'est glissée entre les 2 lectures et non par opposition sur le fond. Nous ne sommes pas contre les emplois respectueux de l'humain et son environnement bien entendu.

Ensuite en ce qui concerne les amendements sur les alinéas 3 et 4, donc les conditions de travail, ici il faut bien comprendre la volonté de la commission. Quand on parle de mise en oeuvre des mesures, effectivement, ça incombe aux entreprises. Ca imcombe même à tous les employeurs, les communes sont évidemment comprises en tant qu'employeur. Cependant, l'Etat il joue quand même un rôle important dans la création de conditions cadre, dans l'élaboration de standards, dans la promotion de certaines mesures, aussi dans le fait d'édicter une certaine ligne de conduite, et c'est dans cette logique-là que nous avons formulé les alinéas 3 et 4, c'est pourquoi nous nous opposons aux amendements 410.34, 36, 38 et 39.

Ensuite, en ce qui concerne le dialogue social. Ici il n'est pas question du fond mais plutôt de sa place dans la Constitution, en tant qu'outil. L'année dernière, la commission elle avait refusé un amendement qui venait également du Parti socialiste Gauche citoyenne, qui était très similaire à celui qui nous est proposé aujourd'hui et le plénum avez suivi la commission dans le rejet de cet amendement. Aujourd'hui, nous maintenons le même cap, nous gardons la même logique au sein de la commission.

Peut-être quelques mots qui, je l'espère, vous rassurer Monsieur Zermatten et le Parti socialiste Gauche citoyenne, à ce que j'ai entendu tout à l'heure, il me semble, il semble à la commission que la protection des travailleurs est quand même bien couverte. Alors, on a tout d'abord, enfin le rapporteur a parlé de cet article 225 qui a été adopté cette année dans le cadre de l'analyse de la commission 2. Mais on a aussi ce fameux article 410 dont il est question aujourd'hui, qui dans sa globalité et notamment en ce qui concerne l'alinéa 3 par exemple, parle de lutter contre la précarisation et quand on lutte contre la précarisation, on lutte contre l'insécurité, quant à la protection, on lutte contre l'insécurité temporelle, donc le travail temporaire, ces contrats à durée déterminée par exemple, puis on lutte aussi contre l'insécurité économique. Par conséquent, il nous semble qu'en termes de principes, la thématique elle est suffisamment couverte dans l'article proposé par la commission. La concrétisation n'est pas figée à ce niveau-là selon nous.

Et puis, pour finir, quelques mots pour terminer sur l'amendement qui concerne la mention de la santé mentale. Si vous vous souvenez, pour les plus attentifs, si vous souvenez bien, nous avions discuté passablement de l'utilisation du terme santé psychique, seule, ou avec santé mentale l'année dernière, et la dénomination que nous avions utilisée l'année dernière avait été passablement remise en question lors des plénières. Ce qui fait que nous avons au sein de la commission analysé, dans cette phase de travail, les différentes terminologies existantes, en nous basant sur les définitions de l'OMS notamment. Nous nous sommes donc alignés sur l'utilisation d'un terme englobant de santé mentale, qui signifie, qui est en fait le fondement du bien-être d'un individu et du bon fonctionnement d'une communauté et il ne faut pas confondre santé mentale avec handicap mental, où là la définition elle est toute autre. Quand on parle de handicap mental, on parle par exemple de trisomie 21 ou d'autres maladies, et ici ça n'aurait rien à voir avec les conditions de travail. Pour terminer, donc au regard de ce que je vous ai dit sur les différents amendements, nous invitons à suivre la commission dans ses choix. Merci pour votre attention.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Je vous remercie Madame Pouget-Zufferey, normalement plus personne ne parle après la présidente de la commission, Monsieur Evéquoz, vous avez demander la parole, est-ce que vous avez une rectification matérielle à apporter, ou souhaitez-vous déposer une motion d'ordre?

Evequoz Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen

Merci madame la présidente, une rectification matérielle de détail sur ce que vient de dire la présidente de commission sur la définition de l'OMS de la santé mentale, ce qu'elle a dit est tout à fait juste.

J'attire juste l'attention sur le fait qu'en Allemand, le terme consacré par l'OMS n'est pas geistige Gesundheit, mais psychische Gesundheit, et par conséquent, il faudra que la commission soit attentive en deuxième lecture à peut-être différencier les termes entre le français et l'allemand, merci.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Merci Monsieur Evéquoz, nous allons donc passer aux votes. Le groupe PS Gauche citoyenne et Monsieur Jean Zermatten ont demandé le vote sur l'adoption par la commission de l'article, de l'amendement 410.33 du SVPO. Nous allons donc voter, ceux qui approuvent la commission, c'est-à-dire l'adoption de l'amendement 410.33, c'est la touche verte, pour les autres, c'est la touche rouge. Le vote est lancé. Par 68 voix contre 40 et 4 abstentions, vous avez donc soutenu l'adoption par la commission de cet amendement.

Lors du deuxième vote, nous opposons en vert la commission à en rouge l'amendement 410.34 Gianadda, Duc Bonvin et Farquet qui souhaite le rajout des communes dans le 3e et le 4e alinéa donc pour lutter contre la précarisation des conditions de travail. En vert la commission, en rouge l'amendement 410.34, le vote est lancé. Par 74 voix contre 39, vous avez soutenu la commission.

Dans le troisième vote, nous opposons en vert la commission à l'amendement 410.35 PS et Gauche citoyenne qui souhaite compléter l'alinéa 3 en ajoutant qu'il faut favoriser le dialogue social. En vert la commission, en rouge à l'amendement PS Gauche citoyenne 410.35, le vote est lancé. Par 71 voix contre 42 vous avez à nouveau soutenu la commission.

Dans le 4e vote, nous opposons la commission en vert à l'amendement 410.36 du SVPO qui souhaite biffer l'alinéa 3 de cet article. En vert la commission en rouge l'amendement 410.36 du SVPO. Le vote est lancé. Par 91 voix contre 20 et 2 abstentions, vous avez à nouveau soutenu la commission.

Dans le 5e vote, nous opposons la commission en vert à l'amendement VLR 410.37 qui souhaite remplacer le terme mental par psychique. En vert la commission, en rouge l'amendement 410.37 du VLR. Le vote est lancé. Par 82 voix contre 26 et 6 abstentions, vous avez de nouveau soutenu la commission.

Dans le 6e vote, nous opposons la commission, toujours en vert, à l'amendement 410.38 PS Gauche citoyenne qu'il veut remplacer dans l'alinéa 4 veiller par prendre des mesures visant à. En vert la commission, en rouge l'amendement 410.38 du PS Gauche citoyenne. Le vote est lancé. Par 70 voix contre 41 et 3 abstentions, vous avez soutenu la commission.

Et finalement, dans le dernier vote, nous opposons la commission à l'amendement 410.39 de l'UDC et du SVPO qui souhaitent biffer l'alinéa 4. En vert la commission, en rouge l'amendement 410.39 UDC SVPO. Le vote est lancé. Par 91 voix contre 23, vous avez à nouveau soutenu la commission.

Nous passons maintenant à l'article 411 innovation et recherche. Je passe la parole au rapporteur de la commission, Monsieur Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Ja, geschätzte Frau Präsidentin, Werte Kolleginnen und Kollegen, der Artikel 411, der befasst sich mit der Innovation und der Forschung. Die Kommission schlägt Ihnen vor, dass der Kanton Innovation, Grundlagenforschung, angewandte Forschung und Entwicklung fördern sollen. Weiter betont die Kommission, dass diese Förderung namentlich bei Unternehmen, aber auch im Bildungsbereich zu erfolgen habe. Die vorgeschlagene Variante der Kommission, das ist keine Änderung im Vergleich zum letzten Herbst, also bereits im letzten Herbst, haben wir diese Variante so angenommen. Der Abänderungsantrag 411.43 der PS, das ist eher eine redaktionelle Korrektur, er betrifft nur den französischen Text und die Kommission hat dies übernommen, insbesondere auch darum, weil dadurch dann die deutschsprachige und französischsprachige Variante besser übereinstimmen. Die Abänderungsanträge 411.40, 41, 42 und 44 von Zukunft Wallis lehnt die Kommission hingegen ab. Aus Sicht der Kommission ist diese Änderung nicht sehr stimmig. Aus diesem Grund bitte ich Sie hier die Kommission zu unterstützt.

Je vous remercie Monsieur Amacker et je passe la parole à Monsieur Burri.

Burri Peter, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Werte Kolleginnen und Kollegen, Zukunft Wallis hat einen Antrag hinterlegt die Titel die Reihenfolge zu ändern. Forschung führt im besten Fall zu tatsächlichen Innovationen oder anders formuliert: wenn Innovationen vor Erforschung und Entwicklung kommen, sind Sie möglicherweise gar nicht so innovativ. Vielleicht will die Kommission mit der unlogischen Reihenfolge der Innovation besonderes Gewicht verleihen? Weshalb aber soll Innovation höher gewichtet werden als Forschung und Entwicklung? Innovation ist noch kein Wert an und für sich ist gibt keinen Grund, die logische Reihenfolge umzukehren.

Auch im Fall der Bereiche der diese staatliche Förderung zugutekommen soll, halten wir die Reihenfolge für unlogisch. Der Bildungssektor zählt unmittelbar zum kantonalen Aufgabenbereich als die Unternehmen. Und deshalb dürfte hier der Einfluss dementsprechend grösser sein. Der Kanton soll zuerst im eigenen Garten zum Rechten schauen. Zudem schlägt Zukunft Wallis auch vor, dass der Kanton in der Forschung und Innovation vor allem auch die Zusammenarbeit zwischen Bildungsbereich und Unternehmen fördern soll. Danke für ihre Aufmerksamkeit.

Je vous remercie Monsieur Peter Burri et je passe la parole à la vice-présidente de la commission Madame Monika Holzegger.

Holzegger Monika, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Frau Präsidentin, sehr geehrte Kolleginnen und Kollegen, ich glaube, wenn man sich die Änderungsanträge ansieht, dann sieht man vor allem eines: wir sind uns im Grundsatz alle einig, dass Innovation und Forschung zentrale Werte sind, zentrale Punkte sind, die neu einen Verfassungsrang bekommen sollen. Die Kommission hat sich vor der Lesung 0, vor der Grundsatzdebatte, sehr vertieft mit diesen Aspekten, Innovation und Forschung, auseinandergesetzt. Wir haben dazu viele Experten, sowohl in der kantonalen Verwaltung, als auch in der Forschung, in den Universitäten, in den Hochschulen befragt. Danach waren wir uns einig, dass es um einen vielfältigen und breit abgestützten Innovationsprozess geht, der heute schon im Wallis stattfindet, der Beteiligte von der Grundlagenforschung, beispielsweise die EPFL Wallis einbezieht, die Hochschulen im Wallis und auch die lokalen Unternehmen umfasst. Als Beispiel möchte ich die Lonza anführen, die im Rahmen der Biotechnologie eine enge Beziehungen zur HESO pflegt und dort eine Forschungszusammenarbeit hat.

Was wir auch festgestellt haben in diesen Gesprächen ist, dass es einen Geist der Offenheit braucht und diese scheint im Wallis nicht immer gegeben. Wir sind kleinräumig organisiert, man kennt sich in den Dörfern und Gemeinden und da fehlt manchmal der Mut und

die Angst vor einem Scheitern ist zu gross. Darum braucht es noch mehr diesem Geist der Offenheit der für jede Innovation unabdingbar ist. Und dies war der Wunsch der Kommission, diese Innovation auch explizit so zu benennen und in dem Sinn möchte ich meinem Banknachbar sagen, dass wir mit der Auflistung dieser Aspekte keine Reihenfolge, keine Rangierung gesehen haben, im Sinne von erstens, zweitens, drittens. Sondern einfach geleichgewichtete Aspekte benennen wollen, aber die Innovation im Sinne der Offenheit ein sehr, sehr wichtiger Aspekt darsstellt.

Es ist auch sehr wichtig, dass Forschung und... dass die Forschung und Entwicklung im Bildungsbereich und in den Unternehmen gemeinsam erfolgt. Wie gesagt, dies hat Zukunft Wallis mit dem Abänderungsantrag noch Expliziter ausformuliert haben wollen. In der Kommission waren wir mehrheitlich der Meinung, dass es diesen Zusatz nicht braucht, sondern das der vorgeschlagen Artikel hier in diesem Zusammenhang genügen würde. Den Antrag von Appel Citoyen lehnt die Kommission hingegen klar ab, aus den bereits, vom Berichterstatter, genannten Gründen. Es ist unklar formuliert, welche Datensätze sind hier genau gemeint? Und wie passt das zu den bereits formulierten Daten und Persönlichkeitsschutz? Was wäre hier konkret der Nutzen dieses Artikels? Wir wissen alle, dass der Schutz des geistigen Eigentums ein zentraler Wettbewerbsvorteil ist. Durch gezielte Partnerschaften zwischen Forschung und Unternehmen kann dieser Nutzen breiter und zielgerichteter eingesetzt werden. Aber das muss jetzt nicht hier in der Verfassung.

Im Grundsatz... in der Grundsatzdebatte haben wir diesen Artikel bereits mit grosser Mehrheit angenommen, er blieb seither unverändert. Wir bitten Sie also erneut um eine Unterstützung. Besten Dank.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Je vous remercie Madame Holzegger, Monsieur Evéquoz, je suppose que vous voulez parler au sujet de votre amendement 411a45. Mais le débat selon le plan de vote se fera après. Nous allons donc procéder aux votes.

Dans le premier, nous opposons la commission à l'amendement 411.40 Zukunft Wallis qui veut intervertir les termes dans le titre de l'article. En vert la commission, en rouge l'amendement 411.40 Zukunft Wallis. Le vote est lancé. Par 57 voix contre 50 et 5 abstentions, vous avez soutenu la commission.

Dans le deuxième vote, nous opposons la commission à l'amendement 411.41 Zukunft Wallis qui veut également modifier l'ordre de la première phrase de l'alinéa 1, donc intervertir, mettre à la fin l'innovation. En vert la commission, en rouge l'amendement 411.41 Zukunft Wallis, le vote est lancé. Par 61 voix contre 48 et 3 abstentions, vous avez soutenu la commission.

Dans le troisième vote, nous opposons la commission à l'amendement 411.42 Zukunft Wallis qui veut également modifier l'ordre de la fin de l'article, en intervertissant au sein des entreprises. En vert la commission, en rouge l'amendement 411.42 Zukunft Wallis, le vote est lancé. Par 60 voix contre 49 et 3 abstentions, vous avez soutenu la commission.

Le 4e vote est un vote sur demande, est-ce que quelqu'un demande le vote ? Tel n'est pas le cas.

Nous passons donc au dernier amendement. Donc l'amendement 411.44 Zukunft Wallis qui souhaite rajouter à la fin de la phrase et dans leur collaboration. En vert la commission, en rouge l'amendement 411.44 Zukunft Wallis, le vote est lancé. Par 84 voix contre 25 et 3 abstentions, vous avez soutenu la commission.

Je demanderai aux personnes proches des fenêtres de les ouvrir pour 5 minutes s'il vous plaît. Et nous passons maintenant à l'amendement 411a45 de Appel Citoyen et je passe la parole au rapporteur de la commission, Monsieur Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Ja, geschätzte Frau Präsidentin, Werte Kolleginnen und Kollegen, um es kurz machen, die Kommission spricht sich gegen den Abänderungsantrag 411a.45 aus. Aspekte wie Transparenz, die wurden bereits in anderen Artikeln aufgenommen. Aus unserer Sicht ist diese Wiederholung hier nicht angebracht. Gerne verweise ich sie auf Artikel 211 Absatz 2, welche wir als Plenum angenommen haben. Ich möchte Ihnen gerne vorlesen: Jede Person hat das Recht, ihre persönlichen Daten zu kontrollieren, es hat insbesondere das Recht vor unbefugten Verwendung der persönlichen Daten geschützt zu werden. Dieses Recht umfasst insbesondere die Einsicht in diese Daten, die Berichtigungen unrichtiger Daten und die Vernichtung ungeeigneter oder unnötiger Daten. Die Kommission ist klar der Ansicht, dass dies genügt. Es ist kein Handlungsbedarf da für eine weitere Ergänzung. Weiter ist der von Appel Citoyen vorgeschlagene Artikel sehr detailliert und die Kommission wünscht sich hierbei eine schlanke und eine pragmatische Verfassung. Aus diesem Grund bitte ich Sie im Namen der Kommission hier, diesen Abänderungsantrag abzulehnen.

Je vous remercie Monsieur Amacker et je passe la parole à Monsieur Florian Evequoz.

Evequoz Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen

Merci beaucoup, madame la présidente, mesdames et messieurs, chères et chers collègues, il y a un gros malentendu sur la signification de cet article. Vous nous parlez monsieur le rapporteur de données personnelles que les gens peuvent corriger. Il ne s'agit pas du tout, mais vraiment pas du tout de cela ici. Il s'agit des données que l'Etat récolte pour l'exécution de ses tâches et qui sont d'intérêt public, c'est les données sur l'état des routes, c'est les données sur le débit des rivières, c'est des données qui sont récoltées par l'Etat dans le cadre de ses tâches et qui sont d'intérêt public, que la Confédération, que d'autres cantons publient déjà largement. Donc, nous demandons que l'Etat mette à disposition ces données dans un format ouvert. La loi va évidemment prévoir des exceptions pour les données qui sont protégées par la loi sur la protection des données, par le secret fiscal, par le secret statistique, on ne parle absolument pas de données personnelles ici. La mise à disposition des données publiques, l'open data, comme on dit à l'international, c'est un enjeu-clé du 21e siècle. Les pays, les cantons qui nous environnent ont tous et toutes des politiques très ambitieuses en la matière. Le Valais est malheureusement à la traîne. La seule exception en Valais, c'est la Constituante et le Grand Conseil qui publient proactivement leurs données. Vous vous souvenez qu'on avait à l'époque du règlement voté un article qui disait que les données produites par la Constituante seraient publiques, parce qu'elles sont d'intérêt public, elles sont ouvertes.

Alors pour quelle raison est-ce qu'il faut publier ces données ? Première raison évidemment, la transparence, l'Etat collecte une grande quantité de données pour réaliser ses tâches, c'est nos impôts qui paient ce travail, ces données appartiennent à la collectivité s'il y a pas d'intérêt légitime prépondérant, donc pas de considérations de données personnelles sensibles, etc. Ces données devraient être disponibles pour l'ensemble des personnes intéressées. On rappelle ici que c'est des données qui sont publiées par l'Etat sous forme brute, sans travail supplémentaire, de garantie de contrôle, de retraitement. L'Etat collecte les données, il les a dans un registre électronique, il les met à disposition librement, vous pouvez demander à notre Secrétaire général Florian Robyr, les votes de la Constituante sont dans un fichier excel à la sortie du système de vote. Il publie ce fichier excel sur internet, fin de l'histoire.

Raison 2 : ouvrir ces données peut améliorer l'efficacité de l'Etat. La Commission européenne a estimé que l'ouverture des données de l'Etat dans les pays d'Europe permettrait d'améliorer la qualité et l'efficience des services étatiques, avec à la clé des économies estimées à 1,7 milliards d'euros sur la période 2016- 2020 dans l'Europe des 28 qui inclut la Suisse.

Raison 3, probablement la plus importante, le potentiel économique de l'ouverture de ces données et l'encouragement à l'innovation, raison pour laquelle on propose cet article dans le chapitre innovation. Encore une fois, la Commission Européenne estime qu'en 2020 100'000

emplois en Europe sont liés aux données ouvertes. Le marché européen des données ouvertes est estimé à 76 milliards d'euros dont 22 milliards seulement pour les données ouvertes publiques, ce qu'on appelle le open government data dont il est question ici. Et encore il s'agit que du marché direct, si on prend en compte le marché indirect, c'est-à-dire les effets induits du fait de l'utilisation de ces services, on atteint un marché de 300 milliards d'euros en 2020 en Europe.

En Valais, les données ouvertes du canton permettraient à des entreprises innovantes dans le domaine du numérique à haute-valeur ajoutée, de venir exploiter ces données et de proposer des services à la population, quoi par exemple ? Si les données sur l'état des routes étaient ouvertes, on pourrait proposer par exemple sur les GPS des itinéraires de contournement en cas de travaux, en cas d'enneigement de route, on pourrait imaginer proposer des hébergements de secours aux touristes, tout ce genre de services touristiques à inventer se base sur la publication de données ouvertes par l'Etat, des données que l'Etat possède déjà aujourd'hui. On pourrait, avec des données sur le débit des rivières, avoir des systèmes d'alerte automatique en cas d'intempéries, avec des données d'urbanisme, on pourrait indiquer automatiquement aux personnes à mobilité réduite des lieux publics adaptés, etc., etc. vous avez certainement plein de meilleures idées que moi, le potentiel est immense de stimuler l'innovation et les PME.

Raison 3 : La stratégie numérique du canton, le canton a une stratégie numérique ambitieuse. Publier les données ouvertes du canton va exactement dans le sens de cette transformation numérique qui va toucher 90% des entreprises dans leur modèle d'affaires d'ici 10 ans, c'est le Conseiller d'État Darbellay qui le dit.

Les craintes que vous avez sur la confidentialité ne sont pas fondées. Les données confidentielles ne seront pas publiées, le coût sera négligeable dans la mesure où les données sont déjà collectées, il ne s'agit que de la publication et c'est un investissement pour la promotion économique.

Finalement, vous dire en 10 secondes que la Confédération prévoit elle-même une loi, la LMETA, la loi sur les moyens électroniques pour le traitement des tâches administratives et l'article 11 de cette loi dit exactement ce que cet article vous propose. Donc, je vous encourage à accepter cet article pour que le Valais ne prenne pas de retard mais un peu d'avance, merci madame la présidente.

Je vous remercie Monsieur Evequoz. Est-ce que la présidente ou la vice-présidente de la commission.... je passe donc la parole à Madame Monika Holzegger... attendez... j'ai une autre demande de parole... excusez-moi... je passe la parole à Monsieur Remo Schnyder.

Schnyder Remo, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Geschätzte Frau Präsidentin, Werte Mitglieder des Verwaltungsrates, werter Herr Evequoz, wir verstehen ihr Bedürfnisse, durchaus, gehört einfach nicht in eine Verfassung. Danke.

Je vous remercie Monsieur Schnyder et je passe maintenant la parole à Madame Monika Holzegger vice-présidente de la commission.

Holzegger Monika, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Präsidentin, liebe Kolleginnen und Kollegen, ich möchte Herr Florian Evequoz danken für dieses ausführliche Votum, das sicherlich zur besseren Verständlichkeit ihres Anliegens beigetragen hat. Ich entschuldige mich auch, dass ich mich vorher schon dazu geäussert hatte, ich war da ein bisschen zu schnell. Ich denke, dass ihr Anliegen sicherlich Berechtigung hat und auch da schon sehr viel im Gang ist im Zusammenhang mit der Digitalisierung. Aber wir haben das in der Kommission auch besprochen. Wir denken, es ist missverständlich formuliert, man sprich von Datensätzen, zumindest im Deutschen jetzt hier. Wie es ausformuliert ist, versteht man nicht was dahinter ist. Und wir glauben auch, dass der Ort wo es jetzt platziert ist, sicherlich nicht der richtige ist. Aber ich glaube es ist ein Ansatz, persönlich

jetzt, der weiterverfolgt werden muss und wo man sich für die zweite Lesung dann überlegen kann, ob es in die Verfassung gehört. Aber wir glauben nicht an dieser Stelle und nicht in dieser Form. Besten Dank.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Je vous remercie Madame Holzegger et je mets donc au vote cet amendement 411a45 d'Appel Citoyen, qui propose l'ajout d'un article 411a nouveau concernant les jeux de données. La commission en vert, l'amendement 411a45 d'Appel Citoyen en rouge. Le vote est lancé. Par 56 voix contre 51 et 6 abstentions, vous avez donc soutenu la commission.

Nous passons maintenant à l'article 412 promotion économique. Je vous demande un peu de silence et je passe la parole au rapporteur de la commission, Monsieur Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Geschätzte Frau Präsidentin, werte Kolleginnen und Kollegen, der nächste Artikel 412 befasst sich mit der Wirtschaftsförderung. Die Kommission will, dass der Kanton die Promotion des Wallis als innovativer, authentischer und nachhaltiger Kanton fördert, dass sein Image als attraktiver Ort zum Leben, zum Arbeiten und für die Freizeit gestärkt wird. Wenn man Menschen ausserhalb des Wallis fragt: An was denken sie, wenn sie den Begriff Wallis hören? Da sagen sie: Ferien, Matterhorn, Raclette oder Fendant. Das Wallis ist aber nicht nur ein Ferienort. Das Wallis ist auch ein Ort zum Leben und ein Ort zum Arbeiten. Dies zeigt sich exemplarisch am Beispiel der Lonza im Oberwallis. Aktuell arbeiten in der Lonza in Visp über 5'600 Leute. Allein in diesem Jahr hat das Unternehmen 1'500 neue Jobs angeboten. Wir brauchen diese Leute, nicht nur als Feriengäste, sondern eben auch als Menschen, welche im Wallis leben und arbeiten. Daher ist es nach Ansicht der Kommission wichtig festzuhalten, dass der Kanton seine Promotion auch auf diese Aspekte ausrichtet. Die Kommission ist hierbei dann gegen den Abänderungsantrag 412.46 vom AC und der VLR. Der Absatz 2 der befasst sich mit der Wirtschaftsförderung. Die Formulierung der Kommission hat sich hierbei an Artikel 15 der aktuellen Walliser Kantonsverfassung orientiert. Die Kommission adaptierte dessen Struktur und Tradition, gewisse Wirtschaftsbereiche explizit aufzulisten. Daher hat die Kommission einstimmig beschlossen, die Wirtschaftsbereiche Landwirtschaft, Handwerk, Industrie, Tourismus und Handel in Absatz 2 namentlich hervorzuheben. Ebenfalls beschloss die Kommission auch die Kultur aufzunehmen. Dank der Generalklausel und allgemein alle Wirtschaftszweige die für den Kanton von Interesse sind, ist die nötige Offenheit für allfällige künftige Wirtschaftsbereiche sichergestellt. Die Abänderungsanträge 412.48 der PDC und 412.49 der CVPO wollen auf die Auflistung der Wirtschaftsbereiche verzichten. Im Namen der Kommission möchte ich sie davor warnen. Eine Verfassung und gerade auch diese Auflistung hat sehr viel mit Symbolik zu tun. Können wir dem Volk eine Verfassung präsentieren, welche das Wort Handwerk oder das Wort Handel mit keinem einzigen Wort erwähnt? Wie werden die Reaktionen dieser Interessensgruppen ausfallen? Alle von der Kommission aufgelisteten Wirtschaftsbereiche leisten einen wichtigen Beitrag zum Wohlstand in unserem Kanton. Der Abänderungsantrag 412.47 der VLR will die Generalklausel am Schluss streichen. Die Kommission ist hierbei dagegen, weil sie eben neben Symbolik auch die notwendige Offenheit für allfällig künftige Wirtschaftsbereiche bedarf. Weiter ist die Kommission auch gegen den Abänderungsantrag der UDC welche den Sport aufnehmen wollen. Der Abänderungsantrag 412.51 von Zukunft Wallis verlangt, dass Absatz 1 und Absatz 2 getauscht werden. Dies ist aus Sicht der Kommission sinnvoll, insbesondere auch darum, weil der Titel des Artikels Wirtschaftsförderung heisst Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

Je vous remercie Monsieur Amacker, je passe la parole à Monsieur Narcisse Crettenand.

Crettenand Narcisse, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, 2 amendements du VLR, amendements sur la forme pour cet article, le premier, 412.46 qui propose de supprimer de l'alinéa 1 en tant que Canton innovant, authentique et durable, nous pensons que c'est une qualification un peu singulière du Valais, en particulier le authentique qui n'apporte rien à la compréhension de cet article.

Avec notre deuxième amendement, le 412.47, nous visons à supprimer des répétitions. Si l'on dit que l'on soutient tous les secteurs d'activité, redire que l'on soutient toutes les branches de l'économie après avoir cité les 6 activités principales, nous semble une surcharge inutile. Accepter notre amendement c'est rendre l'alinéa 2 plus simple et plus clair et plus compréhensible. Si notre amendement 412.47 est refusé, nous soutiendrons l'amendement 412.50 de l'UDCVR qui veut rajouter le sport dans les activités à encourager.

Je vous remercie Monsieur Crettenand et je passe la parole à Monsieur Damien Raboud.

Raboud Damien, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, je prends ici la parole afin de défendre notre amendement 412.50. Il encourage et soutient dans la mesure de ses ressources financières tous les secteurs d'activité, notamment l'agriculture, l'artisanat, l'industrie, le tourisme, le commerce, la culture et en général, toutes les branches de l'économie intéressant le canton. Je défends ici notre amendement concernant l'ajout du sport dans l'énumération des secteurs d'activité. Comment la commission, dans ses travaux, a-t-elle pu oublier le sport dans sa liste? Le sport, c'est avant tout la santé vous me direz, et la meilleure école de vie qui soit, mais pour ce qui nous intéresse ici, à savoir la dimension économique, le sport en Valais, c'est avant tout et pour beaucoup le ski. Le ski pour tous mais aussi des compétitions de premier plan partout dans le canton pour l'élite et l'élite à venir, ski qui fait notre fierté, notre notoriété, notre plaisir et accessoirement, notre tourisme et notre économie. Le sport en Valais, ce sont aussi des infrastructures réparties dans l'entièreté de notre canton. Les infrastructures qui accueillent notre jeunesse, nos licenciés et actifs en tous genres ainsi qu'un nombreux public d'ici et d'ailleurs. C'est aussi des événements sportifs extrêmement populaires qui remplissent l'agenda et les week-ends de très nombreux sportifs amateurs, ou plus aguerris, patrouille des glaciers, Sierre Zinal, la cyclo-sportive des vins du Valais, Grand Raid, Matterhorn Ultrax, Suisse Xtrail, des dizaines et des dizaines encore. C'est également des événements internationaux qui nous offrent une visibilité inestimable. On pense un Tour de France qui nous fait occasionnellement l'honneur de sa visite, aux courses de ski de Crans-Montana, aux JOJ, aux championnats d'Europe et du monde de curling, aux projets de descente de coupe du monde à Zermatt, aux championnats du monde de VTT à venir, à ceux de ski ou à ceux de cyclisme, malheureusement avortés, à nos candidatures malheureuses aussi aux JO etc., etc.

Dans cet amendement, j'ai le plaisir d'avoir le fort soutien du service cantonal des sports avec qui j'ai échangé sur la question, service qui m'a transmis quelques informations intéressantes sur le sport et l'économie qui lui est liée. Malheureusement, ces chiffres concernant la Suisse, il n'y a pas d'études similaires en Valais. Alors je vais quand même vous citer quelques chiffres, pour vous donner l'importance finalement de cet amendement. Sport et économie en Suisse, importance économique du sport en 2017, forte d'un chiffre d'affaire estimé à 22,2 milliards de francs, l'économie du sport suisse a généré en 2017 une valeur ajoutée brute de 11,4 milliards et un volume de 97'900 emplois en équivalent plein-temps. Ainsi, le sport a fourni, dans l'ensemble, une contribution d'1,7% au produit intérieur brut et de 2,4 au marché de l'emploi en Suisse. À titre de comparaison, la contribution de l'économie du sport au PIB suisse se situe dans le même ordre de grandeur que par exemple, celle de la branche de la fabrication de machines, 1,8%, ou de la fabrication de produits métalliques, 1,4%. En même temps, le sport génère une valeur ajoutée plus de 2 fois supérieure à celle de l'agriculture et de la sylviculture, 0,7%, et presque 3 fois supérieure à celle de l'hôtellerie, 0,6%. Rapportée au marché du travail, la contribution du sport

est plus importante que celle des 2 premières branches citées, à savoir la fabrication de machines, 1,8, la fabrication de produits métalliques, 1,9. Elle est comparable à celle de l'agriculture et de la sylviculture, 2,6% et dépasse celle de l'hôtellerie, 1,5%.

Sport Suisse 2020, toujours dans ce même rapport, 84% des Suisses font du sport, souvent irrégulièrement, seuls 16% ne font pas de sport. Trois quarts des Suisses s'intéressent à l'actualité sportive, intérêts moyens à grands et suivent le sport dans les médias.

Voilà pour le rapport sur le sport suisse.

Notre groupe pourrait aussi se satisfaire de l'amendement du PDCVR et du CVPO mais demande au plénum en cas d'énumération, de ne pas omettre le sport qui est un secteur important à nos yeux. Merci de votre attention.

Je vous remercie Monsieur Raboud et je passe la parole à Monsieur Sandro Fontana.

Fontana Sandro, membre de la constituante, PDCVr

Madame la présidente, chères et chers collègues, le groupe PDCVr tient à saluer la qualité rédactionnelle précise et sobre de cet article dévolu à la promotion économique. Il attire néanmoins l'attention de l'assemblée sur le danger potentiel que peut constituer toute énumération. Les choses évoluent si rapidement. A son alinéa 2, la commission 4 a souhaité citer des secteurs d'activité considérés vraisemblablement comme prioritaires. Or, le sport, par exemple, y aurait sans doute déjà sa place aux côtés de la culture. Par souci de simplification, le groupe PDCVr vous invite donc à biffer cette liste qu'elle estime inutile et superflue, en soutenant son amendement dans ce sens. Merci pour votre écoute attentive.

Je vous remercie Monsieur Fontana et je passe la parole à Monsieur Rafael Welschen.

Welschen Rafael, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Geschätzte Frau Präsidentin, Werte Kolleginnen und Kollegen, die CVPO Fraktion beantragt die Aufzählung in Absatz 2 des Artikel 412 zu streichen. Aufzählungen bringen immer die Gefahr mit sich, dass eben nicht alles aufgezählt wird, dass eine Erwähnung verdienen würde. Hier verweise ich auf die Voten der Herren Damien Raboud und Fontana.

Gemeint sind aber insbesondere auch Tätigkeitsbereiche oder Wirtschaftszweige, die es heute vielleicht noch gar nicht gibt. Ohnehin scheint uns eine Auflistung hier überflüssig zu sein, zumal mit dem Wortlaut alle Tätigkeitsbereiche und alle Wirtschaftszweige, eben bereits alles mitgemeint ist und somit auch nichts vergessen wird. In diesem Sinne unterstützen wir auch den Abänderungsantrag Nummer 412.48 der PDC und ziehen unseren Antrag zurück, für den Fall, dass jener der PDC angenommen wird. Besten Dank.

Je vous remercie Monsieur Welchen et je passe la parole à Monsieur Martin Schürch.

Schürch Martin, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Geschätzte Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, als Hotelier, ehemaliger Tourismusdirektor, ehemaliger Restaurateur, liegt mir der Tourismus extrem am Herzen, zudem als Gemeindepräsident vom wohl schönsten Ferienorts des Wallis, Grächen, umso mehr.

Im Vorfeld habe ich mich mit allen Touristikern die ich kenne, von ganz unten bis ganz oben, intensiv ausgetauscht. Und Damien Constantin, unser CEO von Valais Promotion hat mir eigentlich die Rückmeldung gegeben, die mich am meisten imponiert hat, ich möchte sie euch nicht vorenthalten. Als branchenübergreifende Promotionsorganisation sehen wir den grösser Mehrwert eines starken Wallis in einer ganzheitliche, gut funktionierenden Wirtschaft, denn letztlich geht es nicht um einzelne Branchen, sondern um das effiziente Zusammenspiel derselben untereinander und die Nutzung der Synergien, die sich hier zu bieten. Als Beispiel profitiert der Tourismus von einer starken Industrie. Zum Beispiel Lonza und vice versa profitiert zum Beispiel

die Lonza von einem starken Tourismus als attraktiver Lebens- und Arbeitsort. Die Walliser Natur, ihre Bergwelt und die geographischen Gegebenheiten Gletscher, Rhone usw. machen die Einzigartigkeit des Wallis aus. Hier ist der Tourismus unbestritten der Treiber und wenn es darum geht, diese Einzigartigkeit des Wallis emotional und mit starken Erlebnissen gegenüber der einheimischen Bevölkerung und unseren Gästen zu positionieren. Das die Worte von Damien Constantin, seine Worte widerspiegeln sich in der Arbeit der Kommission. Ich bin happy, dass wir endlich einmal den Tourismus erwähnt haben in unsere Kommission im Wallis. Ich bin überzeugt, dass das ein erster guter Schritt ist und ich hoffe, dass wir dann im zweiten Schritt noch ein 2 Worte mehr zum Tourismus hineinkriegen. Aber vorerst mal besten Dank der Kommission 4.

Je vous remercie Monsieur Schürch et je passe la parole à la présidente de la commission Madame Géraldine Pouget-Zufferey.

Pouget-Zufferey Géraldine, membre de la constituante, PDCVr

Madame la présidente, chers collègues, quelques mots tout d'abord au sujet de l'amendement VLR, Appel Citoyen, le 412.46. Ici dans cet alinéa nous avons fixé l'image du Valais que nous souhaitons véhiculer au-delà des frontières cantonales, de manière à favoriser son essor économique puisque c'est bien le sujet ici, l'économie de notre Canton. La commission souhaite véhiculer l'image d'un Valais multi facettes, c'est-à-dire en soulignant la qualité des industries, en affirmant que le Valais se distingue par sa force créative aussi dans des domaines pointus à haute-valeur ajoutée. Et puis en mettant aussi en évidence la force des traditions qui plus que de simples habitudes, font partie quand même de l'identité des Valaisans et Valaisannes. Je n'ai pas utilisé le mot identitaire dont on va discuter pour l'article 413 tout à l'heure. C'est donc bien un Valais aux multiples couleurs qui est traduite, qui sont traduites par les adjectifs innovant, durable et authentique que nous souhaitons promouvoir. Il faut aussi souligner quand même que ces adjectifs sont larges et quasi intemporels. Nous vous invitons donc à refuser cet amendement qui vise à supprimer les mentions d'un canton innovant, authentique et durable dans le cadre de la promotion cantonale au-delà des frontières du Valais.

Ensuite, vis-à-vis de la suppression de la liste, c'est toujours le risque d'une liste d'ailleurs, on adore les listes, mais, finalement, elles ont ce problème de ne pas mener à quelque chose d'exhaustif. Ici, la commission s'est inspirée de la Constitution actuelle, comme mentionné par le rapporteur. Et puis l'alinéa il met en évidence les secteurs, les branches économiques importantes pour le canton, c'est dans ce cadre-là que la commission a soupesé chacun des termes mentionnés et a discuté aussi de leur interdépendance.

Cette énumération qui vous est proposée, elle va mettre symboliquement en évidence certains secteurs-clés de l'économie au sens de la commission pour notre canton. Alors, effectivement, on n'a pas mentionné le sport ici, on n'en a pas discuté de manière détaillée, et on a préféré mentionner d'autres secteurs dans la vision de secteurs qui sont clés pour l'économie.

Les secteurs mentionnés, il faut aussi le dire, que pour certains ils n'apparaîtront plus ailleurs dans notre constitution est apparemment le sport risque quand même d'être mentionné quelque part dans notre travail. Voilà, c'est le risque d'une liste, ici on vous en a proposé une, c'est clair qu'on pourrait en ajouter une série de ces termes ou de ces secteurs en fonction des gens, en fonction des différentes sensibilités, ici on s'est arrêté à cette liste-là en ciblant des secteurs-clés économiques.

On a laissé quand même une certaine ouverture dans cet alinéa avec la fin de phrase justement pas pour prendre en considération le fait que le paysage économique va subir des mutations dans le futur. Ceux qui sont des secteurs-clés économiques pour notre commission aujourd'hui seront peut-être différents dans le futur et pour ne pas s'arrêter à ces termes qui sont mentionnés à l'article nous avons mis volontairement cette ouverture en fin de phrase qui cible toutes les branches économiques qui intéressent le canton. Nous vous invitons donc à suivre à ce stade l'article de la commission en rejetant les différentes propositions d'amendements. Je vous remercie.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Je vous remercie madame la présidente de la commission et nous allons donc passer aux votes. Dans le premier vote, nous opposons en vert la commission à l'amendement 412.46 Appel Citoyen et VLR qui propose de biffer dans le premier alinéa en tant que canton innovant, authentique et durable. En vert la commission, en rouge l'amendement 412.46 Appel Citoyen VLR. Le vote est lancé. Par 60 voix contre 54 et 1 abstention, vous avez soutenu la commission.

Dans le deuxième vote, nous opposons cette fois la commission en vert à l'amendement 412.50 UDC Valais romand qui propose d'ajouter le sport dans l'énumération faite à l'alinéa 2. En vert la commission, en rouge l'amendement 412.50 UDC Valais romand. Le vote est lancé. Par 62 voix contre 47 et 6 abstentions, vous avez soutenu l'amendement de l'UDC du Valais romand.

Dans le troisième vote, nous opposons cette fois en vert l'amendement 412.47 du VLR qui souhaite conserver l'énumération faite dans l'alinéa 2 et biffer la fin du deuxième alinéa contre l'amendement A412.48 PDC Valais romand qui souhaite l'inverse, c'est-à-dire biffer l'énumération et conserver la fin du deuxième alinéa. En vert l'amendement 412.47 du VLR, en rouge l'amendement 412.48 PDC Valais romand. Le vote est lancé. Par 53 voix contre 51 11 abstentions, vous avez soutenu l'amendement du PDC du Valais romand. C'est bien juste donc que le CVPO retire son amendement 412.49 ? Alors, nous changeons donc le plan de vote.

Dans le cinquième vote, nous nous opposons cette fois en vert la commission à l'amendement du PDC Valais romand que nous venons, que vous venez d'adopter, donc en vert la commission, en rouge, l'amendement du PDC Valais romand. Le vote est lancé. Par 60 voix contre 50 et 4 abstentions, vous avez soutenu l'amendement du PDC du Valais romand.

Le vote 6 est un vote sur demande, la commission ayant adopté l'amendement 412.51 Zukunft Wallis qui tend à intervertir les 2 alinéas de l'article 412, est-ce que quelqu'un demande le vote ? Tel n'est pas le cas.

Je propose donc que nous fassions une pause jusqu'à 11 heures moins 5.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Mesdames et messieurs, je vous prie de reprendre place. Nous continuons par l'article 413 relatif au tourisme, et je passe la parole au rapporteur de la commission, Monsieur Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Ja, geschätzte Frau Präsidentin, Werte Kolleginnen und Kollegen, im Plenum im vergangenen Herbst, aber auch in der Vernehmlassung wurde gefordert, dass der Tourismus einen eigen Artikel in der Kantonsverfassung erhält. Die Kommission hat diesem Wunsch gerne entsprochen.

Der Tourismus das ist ein wichtiger und ein identitätsstiftender Wirtschaftszweig. Er würde damit erstmals in einer Schweizer Kantonsverfassung berücksichtigt. Im Tourismus kommt nach Ansicht der Kommission eine wichtige Querschnittsfunktion zu, gerade in den Bergregionen und in den Seitentälern ist der Tourismus für die wirtschaftliche Entwicklung von existenzieller Bedeutung. Gleichzeitig stärkt der Tourismus aber auch das Gleichgewicht zwischen Berg und Tal. Die Kommission schlägt Ihnen daher folgende Formulierung vor: Kanton und Gemeinden schaffen die Rahmenbedingungen zur Entwicklung eines identitätsstiftenden, qualitativ hochwertigen und naturnahen Tourismus, die das Gleichgewicht zwischen Berg und Tal fördert. 4 Fraktionen aus dem Unterwallis haben hier Abänderungsanträge hinterlegt, womöglich auch, weil dieser Artikel ursprünglich auf Deutsch konzipiert wurde.

Appel Citoyen und der VLR wollen im Abänderungsantrag 52 das Wort identitätsstiftend streichen. Die Kommission ist hier klar dagegen. Identitätsstiftend heisst, dass der Tourismus

unsere Werte, unsere Brauchtum berücksichtigt. Viele Walliser Dörfer und Täler leben ihre ganz eigenen jahrhundertealte Bräuchtümer und Traditionen. Seien es die Tschäggete im Lötschental, oder die Peluches und Empaillé in Evolène, seien es die Tambouren und Pfeifer, welche in einzigartigen Uniformen ...musik spielen, seien es die Schwarznasenschafe oder die Schwarzhalsziegen, seien es die Kämpfe der Eringerkühe, seien es das Walliser Raclette, die Cholera, die Aprikosen oder unsere Weinkultur. Hier überall ist Spektakel, Gänsehaut garantiert, dass alles ist eben Identitätsstiftend. Die Kommission ist überzeugt, dass sich unser Tourismus auch mit diesen Aspekten mit diesen Werten von andere Destinationen unterscheiden kann. Es ist also ein Alleinstellungsmerkmal welches hier das Wallis verfügt. Mit dem Abänderungsantrag 413.53 wollen die Grünen den 4 Jahreszeitentourismus in der Verfassung festschreiben. Die Kommission ist hier dagegen. Es wäre falsch, Ideen wie der Vierjahrestourismus in der Verfassung zu verankern. Die Verfassung ist dazu aus Sicht der Kommission zu starr. Ebenfalls lehnt die Kommission den Abänderungsantrag 413.54 ab. Ich bitte Sie im Namen der Kommission: stärken wir hier den Tourismus, geben wir... geben wir ihm dieses Gewicht, welches er in unserem Kanton verdient und halten wir fest, dass der Kanton und Gemeinden eben die Rahmenbedingungen schaffen, für einen identitätsstiftenden qualitativ hochwertigen und naturnahen Tourismus. Besten Dank für ihre Unterstützung.

Je vous remercie Monsieur Amacker je passe la parole à Monsieur Jean-François Lovey.

Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, en français, l'expression identitaire attachée au mot tourisme est un peu problématique. Ce mot-là est aujourd'hui, je dis bien en français marqué d'une attache à une certaine idéologie qui relève de l'identification à quelque chose qui unit, ça peut être une langue, ça peut être un pays, ça peut être une religion, ça peut être une coutume. J'ai entendu dans les exemples donnés par notre collègue Amacker l'évocation d'un tourisme que j'appellerais de tradition et que nous comprenons tout à fait comme devant être promu et défendu, mais le tourisme n'a pas à être coloré dans la constitution comme étant exclusivement ou prioritairement un tourisme de tradition par rapport à un tourisme d'ouverture.

Nous pensons que le mot identitaire, non seulement n'ajoute rien mais en tous les cas dans sa version française, restreint la notion de tourisme de qualité. C'est pourquoi, avec le VLR, Appel Citoyen propose d'abandonner ce terme identitaire. Merci.

Je vous remercie Monsieur Lovey, et je passe la parole à Monsieur Pierre Schertenleib.

Schertenleib Pierre, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Madame la présidente, chères et chers collègues, le groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne salue l'apparition d'un article sur le tourisme dans la constitution. Mais je défends ici notre proposition d'amendement sur le sujet. Nous l'avons déposé car, dans l'article proposé, comme déjà relevé, les notions de tourisme identitaire et de tourisme proche de la nature nous interpellent quant à leur interprétation. Que signifie un tourisme identitaire ? Que signifie un tourisme proche de la nature dans les faits ? Pour ce qui est de l'identité, on la comprend ici et ça a été confirmé, dans le sens du confort communautaire, de l'entre soi et nous ne pouvons adhérer à ce qui apparaît comme un replis mortifère. L'écrivain antillais Patrick Chamoison nous apprend au contraire que l'identité, sans nier ses racines, est en devenir. L'identité, c'est ce que l'on devient en sachant d'où l'on vient. Elle se fait dans un mouvement relationnel, de confrontation à l'autre, permettant l'amplification des connaissances.

Manifestement, ce n'est pas le sens qui ressort du texte proposé. De même, proche de la nature sont des termes tellement vagues qu'ils appellent une autre formulation. Notre proposition appelle un tourisme de qualité favorisant l'innovation, c'est-à-dire résilient, capable

d'adaptabilité rapide au changement. Plutôt que proche de la nature, nous proposons que soient respectées les ressources naturelles, paysagères et culturelles qui sont le fondement de l'existence d'une activité durable dans le temps. En effet, il y a parfois lieu de prévenir ou freiner des actions qui finiraient par saper le fond de commerce de l'activité touristique, car comme on le sait, la nature qui cesse d'être l'objet de contemplation et d'admiration, ne peut être ensuite que la matière d'une action qui vise à la transformer. Enfin, la coopération avec d'autres secteurs d'activité comme l'agriculture, par exemple, nous apparaît primordiale. Dans ce sens, nous vous remercions de soutenir notre amendement.

Je vous remercie Monsieur Schertenleib et je passe la parole à Madame Gabrielle Cornut-Zufferey.

Cornut-Zufferey Gabrielle, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Madame la présidente, madame et monsieur du Collège présidentiel, chères et chers collègues. Les derniers scénarios du GIEC prédisent une augmentation mondiale des températures de plus 3 degrés d'ici 30 ans et les experts avertissent que le réchauffement dans les Alpes est 2 fois plus rapide, ce qui nous mène à plus 6 degrés en 2050. En Valais, nous atteindrons donc les plus 3 degrés d'ici 1 à 2 décennies si des mesures ambitieuses ne sont pas prises au niveau mondial. Cette hausse des températures s'accompagnera de phénomènes climatiques aggravés, l'évolution du climat modifie la fréquence, l'intensité et la durée des événements météorologiques extrêmes, tempêtes, inondations et sécheresses. Pour le tourisme hivernal, cela signifie une couverture neigeuse moins importante et surtout moins persistante, qui sera difficilement compensable par les canons à neige.

Comme nous le savons, pouvoir produire de la neige artificielle, il faut de l'eau et du froid. Les températures froides ne sont plus garanties en automne et les périodes froides deviennent irrégulières, comme le redoux de février 2019 qui a provoqué l'avalanche de la Plaine Morte.

Le tourisme estival est également tributaire des conditions météo, à l'image de l'été 2021 et de son lot de journée pluvieuses, alors que nous profitons actuellement d'un automne plus qu'agréable. Ces bouleversements nous obligent à repenser notre modèle touristique qui, s'il veut rester attractif et compétitif, ne peut plus se reposer sur 2 saisons. Le Valais a plus à apporter aux touristes. Ayons le privilège de bénéficier de quatre-saisons, qui sculpte à chaque saison un nouveau paysage. Sachons partager ce cadre idyllique avec nos hôtes pour les accueillir dans un nouveau contexte, avec nos produits du terroir et nos savoir-faire adaptés à la saisonnalité. Comment ne pas valoriser en été nos pistes de ski qui sont nos alpages, où nous reines d'Herens y règnent avec intelligence en produisant nos fameux fromages à raclette. Les paysans pour survivre ont dû diversifier leur profession en accueillant des visiteurs sur leurs domaines, en partageant leur savoir-faire, leurs traditions. Aujourd'hui, il est l'heure pour le tourisme d'innover, comme certains ont déjà commencé à le faire. Je pense au PALP festival ancré dans le local qui s'est attiré tous les publics en proposant la raclette au coeur de ses manifestations, raclette déclinée en rockclette, et électroclette, dans les alpages, sur les pistes de ski ou pied d'un barrage. brunchs télésièges, bals masqués, etc. Valais-Wallis promotion quant à lui, propose déjà un bouquet d'activités gastronomiques, culturelles, découvertes, paysagères, comme par exemple un bike planète tour, alliant sport et culture. Dans sa stratégie 2021 2024, une des 4 thématiques phares de Valais-Wallis promotion est notamment le tourisme quatre-saisons.

Depuis 1980 le Moléson a investi dans le tourisme quatre-saisons et son chiffre d'affaires et plus important en été. Pour que le tourisme fasse vivre les acteurs locaux toute l'année, amorçons un changement de modèle économique qui ne dépende plus majoritairement du ski. Le Valais, avec son domaine skiable le plus haut d'Europe, doit miser sur le ski naturel haut de gamme. Le groupe des Verts et Citoyens vous encourage à soutenir son amendement A413.53 pour que le Valais continue sa reconversion vers un tourisme quatre-saisons, respectueux de sa population et de son environnement. Merci de votre attention.

Je vous remercie Madame Cornut-Zufferey, je passe la parole à Monsieur Léonard Bender.

Bender Léonard, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, chères et chers collègues, qu'est-ce qu'un tourisme identitaire? Qu'est-ce que le patrimoine identitaire, le cinéma identitaire, la peinture identitaire, la culture identitaire? Je dois avouer que j'ai de la peine à comprendre cet article. Vous connaissez tous la publicité où l'on voit Federer appeler George Clooney pour faire une campagne de publicité pour venir sur nos latitudes faire de la villégiature, du sport, ou je-ne-sais-quoi. Et puis Clooney [...] que c'est ennuyeux, la Suisse et je ne sais quoi. Est-ce que c'est considéré comme une publicité anticonstitutionnelle? Si l'on voulait faire de la publicité des stars de Bollywood, qui pourrait même être tournée au Penjab, où l'on vante la qualité du Valais et, à la fin, faire venir une centaine de milliers d'indiens passer les vacances chez nous, serait contraire à cet article constitutionnel.

Aujourd'hui, les touristes sont attirés par l'authenticité et pas par l'identité. Et on fait quoi si dans 30 ans, ce sont d'autres facteurs qui attireront les touristes et plus cette identité ? Développer un tourisme authentique, original adapté à la démarche et la demande du marché, respectueux de nos traditions mais également résolument moderne, cela n'est pas un tourisme identitaire mais un tourisme de qualité. Je vous invite donc à approuver l'amendement 413.52 d'Appel Citoyen et du VLR en supprimant l'identitaire de l'article, merci.

Je vous remercie Monsieur Bender et je passe la parole à la vice-présidente de la commission, Madame Monika Holzegger.

Holzegger Monika, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Frau Präsidentin, liebe Kolleginnen und Kollegen, manchmal hört man hier, das Debatten nichts nutzen, weil die Meinungen eh schon gemacht sind und dann so abgestimmt wird, wie man sich das schon vorher schon gedacht hat. Mit dem Artikel über den Tourismus können wir als Kommission Ihnen das Gegenteil beweisen. Wir haben in der Grundsatzdebatte ausführlich über den Tourismus diskutiert und das in vielen Voten, zum Teil auch mit grosser Vehemenz, zugunsten des Tourismus ausgesprochen worden. Diese Voten haben uns ermutigt in der Kommission, dem Tourismus einen eigenen Artikel in der Verfassung einzuräumen. Diesen Artikel haben Sie jetzt hier vor sich. Warum ist es notwendig, dass der Tourismus im Vergleich mit anderen Branchen einen eigenen Artikel erhält? Im Grundsatz ist es ja nicht bestritten, aufgrund von Abänderungsanträgen, dass man den Artikel wieder streicht. Also wenn wir jetzt denn Tourismus bestätigen, dass der Artikel so hineinkommt, dann möchte ich Ihnen auch sagen, dann sind wir der erste Kantone in der ganzen Schweiz, der das Wort Tourismus in der Verfassung erwähnt. Und das ist auch eine Innovation und eine Anerkennung wert, denke ich.

Warum wollen wir also diesen Tourismus als Artikel in der Verfassung haben? Es ist schon einiges gesagt worden. Ich möchte mich da auch nicht mehr allzu häufig wiederholen. Der Tourismus hat eine Querschnitts-Funktion mit anderen Branchen. Wenn es dem Tourismus gut geht, dann ist das auch positiv für die Kultur, die Immobilienbranche, für die Baubranche. Der Tourismus hat aber auch einen sehr, sehr wichtigen Beitrag für das... als ausgleich für Berg und Tal.

Die Bergtäler sind ein Lebens-, Arbeits- und Freizeitraum und das sind sie vor allem dank und mit dem Tourismus. Der Tourismus ist in unserem Kanton verantwortlich für eine überproportional hohe Anzahl an Arbeitsplätze. Menschen, die im Tourismus ihr Auskommen finden. Daneben ist der Tourismus auch ein Sektor mit sehr grosser Tradition. Neben der Landwirtschaft und dem Handwerk geniesst der Tourismus, hier bei uns im Wallis, eine über 150-jährige Tradition. Also noch lange bevor Industrien sich im Talgrund angesiedelt haben. Es gibt aber auch Herausforderungen anzugehen im Tourismus. Und darum ist es gerade so wichtig, dass wir den Tourismus in die Verfassung schreiben. Die Herausforderungen sind die

Verbesserung der Ausbildung und des Images der Arbeitsplätze im Tourismus. Im Moment auch COVID bedingt sehen wir hier im Moment gerade sehr drastisch, was für Auswirkungen der akute Mangel an Arbeitskräften im Tourismus haben kann. Ausserdem ist der Tourismus ein Sektor mit einer sehr schwachen Wertschöpfung, auch dass ist eine Herausforderung die anzugehen ist. Zu den Abänderungsanträgen. Wir haben uns hier auf eine Formulierung beschränkt, die eine Vision mit 3 Attributen nennt nämlich: identitätsstiftend, qualitativ hochwertig und naturnah und somit einen klaren Auftrag an Kanton und Gemeinden festhält. Jetzt haben habe auch schon bei uns in der Kommission festgestellt, dass das Wort identitätsstiftend im französischen Sprachgebrauch negativ konnotiert ist. Ist anders als in der deutschen Version. Hierzu muss ich sagen, dass für einmal zuerst der deutsche Artikel... deutschsprachige Artikel formuliert worden ist und dann erst die Übersetzung gekommen, also vielleicht gibt es für diesen Begriff identitätsstiftend eine andere französische Formulierung im Sinn von identitätsbildend, Identitätsstärkend. Es wäre jetzt gerade interessant zu wissen, wie die Übersetzung aufs Französische jetzt herausgekommen ist, weil vielleicht gibt das eine Indikation für die zweite Lesung, in welche Richtung das es gehen könnte. Für uns ist Identitätsstiftend sehr wichtig und es ist auch von Pierre Schertenleib und anderen hier aufgegriffen worden. Identität ist ein Wert den wir haben. Identität sorgt auch für stolz, und wenn wir das nicht haben, Pierre Schertenleib hat gesagt Identität entsteht im Austausch mit anderen. Identitäten entsteht im Austausch zwischen Einheimischen und Gästen. Und dass ist genau der zentrale Punkt, wenn wir im Tourismus nicht mehr Identität schaffen zum Gast hin, dann sind wir austauschbar, dann ist egal ob der Gast nach Frankreich, nach Österreich oder sonst wo hingeht.

Die anderen beiden Attribute, naturnah und qualitativ hochwertig, die gehen in die Richtung wie zum Beispiel Gabrielle auch ausgeführt hat, also wir sehen da jetzt nicht einen Widerspruch zu... ja zu dem, was gesagt worden ist. Wir wollen naturnahe Angebote schaffen, nicht naturgerechte, aber naturnahe, und indem das wir naturnahe Angebote schaffen für unsere Gäste, schätzen wir ja auch, denn Wert den unsere Kulturlandschaft und die Natur hat. Vielleicht noch ein Wort zum Vier-Jahreszeiten Tourismus. Wir haben immer gesagt in der Kommission, dass wir keine Modelle in die Verfassung reinschreiben möchten und das Vier-Jahreszeiten Modell, wär eben ein solches, wär ein Instrument, der Wunsch nach einem Ganzjahres-Tourismus oder besser, weil ehrlicher, eine Ausdehnung der klassischen Saisonzeiten Sommer und Winter ist... scheint mir persönlich durchaus auch berechtigt zu sein und das ist auch eine Richtung, ich persönlich, die auch im Tourismus engagiert ist, feststelle. Weil es geht auch um Arbeitsplätze im Tourismus, wenn man Arbeitskräfte anwerben möchte, wenn man Ganzjahres-Stellen anbietet, dann ist man auch attraktiver. Also ich glaube es geht schon in diese Richtung. Aber es braucht da noch viel Überzeugungsarbeit gerade an der Basis, bei den Hotelier und sonstwo. Diesen Schritt zu gehen in Richtung Ganzjahres -Tourismus oder eben Ausdehnung der klassischen Saisonzeiten. Aber auch dass sehen wir mit dem Vorschlag, der jetzt auf dem Tisch liegt, über den sie abstimmen werden, da sehen wir keinen Widerspruch. Also der Weg dorthin ist sicherlich der richtige.

Der Vorschlag von PS gauche citoyenne ist eine Neuformulierung ein Stück weit ergreift auch Punkte auf, Aspekte auf, die wir bereits genannt haben. Andere Aspekte hingegen wie Innovation und der Schutz der natürlichen und kulturelle Ressourcen sind für uns nicht Tourismusspezifische Argumente, die haben wir bereits an anderen Orten in die Verfassung eingebaut und wir sollten sie an diese Stelle darum nicht wiederholen um Doppelspurigkeiten auszuschliessen.

Ich hoffe, dass sie das Anliegen dem Wunsch der Kommission entsprechen und bedanke mich für ihre Unterstützung.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Je vous remercie Madame Holzegger, plus personne ne parle après la vice-présidente de la commission. Sauf si Monsieur Raboud, vous avez une rectification matérielle à apporter à ce qui vient d'être dit par la vice-présidente ?

Ou si vous souhaitez retirer un amendement ou déposer une motion d'ordre.

Raboud Damien, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Une rectification matérielle à l'égard de Léonard Bender, il s'agit de Robert De Niro et pas de Georges Clooney qui donne la réplique à Federer, on va peut-être pas toujours twitter des méchancetés et puis être un petit peu attentif à ce qu'on dit. Merci.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Monsieur Raboud, cette rectification aurait dû être faite après la prise de parole de Monsieur Bender et non pas après la prise de parole de la vice-présidente. Merci.

Nous allons donc procéder aux votes. Lors du premier vote, nous opposons en vert l'amendement 413.52 d'Appel Citoyen / VLR qui souhaite biffer le terme identitaire à l'amendement 413.53 des Verts, première partie, qui souhaite remplacer le terme identitaire par quatre-saisons. En vert l'amendement Appel Citoyen VLR, en rouge l'amendement des Verts. Le vote est lancé. Par 78 voix contre 25 et 14 abstentions, vous avez soutenu l'amendement Appel Citoyen et VLR.

Lors du deuxième vote, nous opposons en vert la commission à l'amendement 413.52 Appel Citoyen VLR qui tend à biffer le terme identitaire. En vert la commission, en rouge de l'amendement Appel Citoyen / VLR. Le vote est lancé. Par 79 voix contre 35 et 3 abstentions, vous avez soutenu l'amendement Appel citoyen / VLR.

Pour le troisième vote, nous opposons la commission à l'amendement 413.53 des Verts, deuxième partie, qui souhaite remplacer les termes proche de la nature par respectueux de la nature. En vert la commission, en rouge l'amendement 413.53 des Verts. Le vote est lancé. Par 68 voix contre 45 et 4 abstentions, vous avez soutenu la commission.

Pour le dernier vote, nous opposons la commission en vert telle qu'amendée à l'amendement 413.54 PS Gauche citoyenne qui souhaite reformuler complètement cet article. En vert la commission telle qu'amendée, en rouge l'amendement 413.54 PS Gauche citoyenne, le vote est lancé. Par 86 voix contre 30 et 1 abstention, vous avez soutenu la commission.

Nous passons maintenant à l'article 414 infrastructures cantonales et je passe la parole au rapporteur de la commission, Monsieur Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Ja geschätzte Frau Präsidentin, Werte Kolleginnen und Kollegen, beim Artikel 414 geht es um die kantonale Infrastruktur. Hier hält die Kommission fest, dass der Kanton eine vorbildliche, effiziente und umweltfreundliche Infrastrukturpolitik definiert. Der Abänderungsantrag 414.55 der VLR will die Vorbildlichkeit streichen. Die Kommission ist der Ansicht, dass dem Gemeinwesen bei seiner Infrastruktur eine Vorbildrolle zukommt, beispielsweise bei der Einhaltung der Vorgaben zur Behindertengleichstellung oder auch in Bezug auf die Energieeffizienz seiner Gebäude ist es richtig aus Sicht der Kommission, dass hier der Kanton oder der Staat vorangehen, und eben diese Vorbildlichkeit an den Tag legt. Der Abänderungsantrag 414.56 der CVPO will lediglich eine angemessene Infrastrukturpolitik. Die Kommission ist hier dagegen. Man hat im Plenum zwar bewusst einen offen formulierten Artikel unterbreitet aber bloss eine angemessene Infrastrukturpolitik. Dies würde dann doch der Komplexität und auch den Herausforderungen in dieser Infrastrukturpolitik nicht gerecht werden. Ebenfalls ist die Kommission gegen den Abänderungsantrag 414.57.

Je vous remercie Monsieur Amacker je passe la parole à Monsieur Michael Burgener.

Burgener Michael, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Geschätztes Präsidium, geschätzte Damen und Herren Verfassungsräte. Ich spreche zu unserem Änderungsantrag zu den kantonalen Infrastrukturen, wie schon in der Eintretensdebatte

zur Kommission 4 erwähnt haben, haben wir hier das Gefühl, dass die Kommission mit einigen zusätzlichen Adjektiven den Satz vergrössern wollte, weil man im Vergeich zu den anderen Artikelen vielleicht zu klein erscheinen könnte.

Die 3 Attribute vorbildlich, effizient und umweltfreundlich sind teilweise bereits in den allgemeinen Bestimmungen zu Beginn von Kommission 4 erwähnt worden und in der Aufgabe des Staates enthalten. Daher können wir ein solches Verhalten des Staates ja auch in Bezug auf die kantonale Infrastrukturen erwarten. Deswegen müssen diese Attribute hier nicht noch einmal wiederholt werden. Die CVPO schlägt hier mit ihrem Änderungsantrag stattdessen das Wort angemessen vor. Vielen Dank für die Unterstützung unseres Antrages.

Je vous remercie Monsieur Burgener, je passe la parole à Monsieur Narcisse Crettenand.

Crettenand Narcisse, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, on a l'art dans ce projet de constitution de répéter et de redire les choses au fil des articles. Si on dit que les infrastructures sont efficientes, elles sont aussi exemplaires. Le VLR est pour l'exemplarité déjà citée et mentionnée à l'article 400 sur les principes généraux de cette même commission. C'est pour cela qu'on propose de supprimer cet redite de l'exemplarité puisqu'elle figure déjà à l'article 400. Merci de nous soutenir.

Je vous remercie Monsieur Crettenand et je passe la parole à Monsieur Remo Schnyder.

Schnyder Remo, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Geschätzte Frau Präsidentin, Werte Mitglieder des Verfassungsrats, die verschiedenen Themenfelder wurden den Kommissionen zu Beginn der thematischen Kommissionen zur Bearbeitung... zur Ausarbeitung vorgegeben. Die verschiedenen aufgeführten Themen waren sicher eine gute Hilfestellung, die Verfassung strukturiert zuschreiben und die Kommission inhaltlich zu organisieren. Die vorgegebenen Themenfelder sind ja grundsätzlich gut gewählt und in Ordnung, aber es gab und gibt keinen Zwang zu allen Themen Artikel zu schreiben. Ich gehe damit gleich, wie Herr Burgener von der CVPO... in die gleiche Richtung. Es ist nicht immer notwendig, man muss auch ab und zu mal den Mut haben zu sagen, wenn es keinen Artikel zu einer Überschrift wie jetzt hier mit dem... der kantonalen Infrastruktur.

Es ist... es hat so den Touch vom Dienst nach Vorschrift. Es steht hier, also müssen wir, und das ist ja nicht so. Wir müssen nicht, wenn dieser Artikel gestrichen wird, was ändert sich dann? Es ändert nichts. Die Ideen, die Grundsätze von diesem Artikel werden in anderen Artikeln schon längst beinhaltet... also aufgeführt und behandelt. Entsprechend können wir mit ruhigem Gewissen diesen Artikel streichen. Besten Dank.

Je vous remercie Monsieur Schnyder je passe la parole à la présidente de la commission Madame Géraldine Pouget-Zufferey.

Pouget-Zufferey Géraldine, membre de la constituante, PDCVr

Merci madame la présidente, chers collègues, peut-être en quelques mots, les infrastructures, c'est le thème de cet article, et ce thème, il comprend passablement de choses, donc ça comprend les routes par exemple, des écoles, les infrastructures numériques aussi, et puis certaines infrastructures appartiennent même au patrimoine.

Il y a donc beaucoup d'enjeux majeurs en ce qui concerne ce sujet et nous estimons qu'à ce titre un article a sa place dans la constitution, et ce n'est pas juste pour répondre aux devoirs qu'on nous a imposés avec la commission 4 que cet article apparaît. L'Etat il a un rôle crucial à jouer dans cette thématique des infrastructures, un rôle de modèle d'où le terme exemplarité, pour que les tâches qui sont liées aux infrastructures elles soient d'une part assurées, que les besoins ils soient identifiés, qu'on ait un développement harmonieux, durable de ces infrastructures qui

soit garanti à long terme. Et en plus, l'Etat doit aussi veiller évidemment à répondre, à répartir ces infrastructures de manière équilibrée entre les régions et entre plaine et montagne. Il y a donc là un rôle de modèle à jouer dans la prise en considération de ces différents éléments dans la balance.

La proposition du CVPO a pour but donc, comme je l'ai compris, de simplifier la phrase, pour la commission, cette simplification donne lieu à une phrase qui est difficilement compréhensible, plutôt qui n'est plus suffisamment claire, adéquate, ça veut dire beaucoup de choses, et en fonction des différentes sensibilités, je pense qu'on peut tous mettre des adjectifs avec des détails différents avec cet adjectif adéquate. Par conséquent, on vous demande de soutenir la commission dans sa proposition d'article sur les infrastructures cantonales. Je vous remercie.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Je vous remercie Madame Pouget-Zufferey. Nous allons donc procéder aux votes. Dans le premier, nous opposons l'amendement 414.55 du VLR qui tend à biffer le terme exemplaire, à l'amendement 415.56 du CVPO qui souhaite que les infrastructures soient adéquates et qui veulent biffer la fin de l'article, Donc, en vert l'amendement VLR, en rouge, l'amendement CVPO, le vote est lancé. Par 51 voix contre 29 et 35 abstentions, vous avez soutenu l'amendement VLR.

Nous opposons maintenant en vert la commission à l'amendement VLR en rouge qui je le rappelle souhaite biffer terme exemplaire. En vert la commission, en rouge l'amendement VLR. Le vote est lancé. Par 63 voix contre 49 et 5 abstentions, vous avez soutenu la commission.

Finalement, nous opposons la commission en vert à l'amendement 414.57 du SVPO qui souhaite biffer l'article. En vert la commission, en rouge l'amendement du SVPO, le vote est lancé. Par 89 voix contre 26 et 2 abstentions, vous avez soutenu la commission.

Nous passons maintenant à l'article 415 dans le chapitre des finances, donc l'article 415 des principes, et je passe la parole au rapporteur de la commission, Monsieur Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Ja, geschätzte Frau Präsidentin, Werte Kolleginnen und Kollegen, der Artikel 415 befasst sich mit den Grundsätzen der Finanzen. Hier vertritt die Kommission die Auffassung, dass die Haushaltsführung sparsam, wirksam und effizient sein sollte. Das Plenum hat im vergangenen Herbst, gegen den Willen der Kommission, den Begriff antizyklische Wirtschaftspolitik aufgenommen. Die Kommission wollte im... diesen Begriff vermeiden. Dann hat die Kommission beschlossen, den Begriff antizyklische Wirtschaftspolitik durch die Formulierung: Auswirkungen der Konjunkturzyklen, abzumildern... auszutauschen. Der Abänderungsantrag der CVPO 415.58 will diesen Kompromiss nun streichen.

Im Sinnes des Respektes auch des Beschluss des Plenums im vergangenen Herbst schlägt ihnen die Kommission vor, hier auf unsere Formulierung und damit auf den Begriff Auswirkungen der Konjunktur... Auswirkungen der Konjunkturzyklen zur Verbleiben. Absatz 3 hat sich die Kommission an der Kantonsverfassung vom Kanton Bern orientiert. Jede Ausgabe setzt eine gesetzliche Grundlage, einen Budgetkredit und einen Ausgabenbeschluss des zuständigen Organs voraus. Der Abänderungsantrag 415.59 verlangt eine Umformulierung. Inhaltlich ändert sich dadurch aber nichts. In diesem Sinne bitte ich Sie hier, der Kommission zu folgen.

Je vous remercie Monsieur Amacker, je passe la parole à Monsieur Michael Burgener.

Burgener Michael, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Sehr geehrtes Präsidium, geschätzte Damen und Herren Verfassungsräte bei Artikel 415 zu den Finanz-Grundsätzen, da stört uns Absatz 1 der 2. Satz: Das die Haushaltsführung darauf

abzielen soll, die Auswirkungen der Konjunkturzyklen abzumildern. Das ist doch ein Ziel, das sowieso immer verfolgt werden muss und sollte hier nicht explizit erwähnt werden.

Wenn die Haushaltsführung, wie im ersten Satz erwähnt, sparsam, wirksam und effizient ist, dann ist sie auch in der Lage, die Auswirkungen der Konjunkturzyklen abzufedern. Darum hat die CVPO in ihrem Änderungsantrag die Streichung des zweiten Satzes in Absatz 1 vorgeschlagen. Danke für die Unterstützung.

Je vous remercie Monsieur Burgener et je passe la parole à la vice-présidente de la commission Madame Monika Holzegger.

Holzegger Monika, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Frau Präsidentin, sehr geehrte Kolleginnen und Kollegen, ich teile nicht die Ansicht von Herrn Burgener, dass dieser Zusatz so einfach gestrichen werden kann, und dass der sie stört, weil wie der Artikel jetzt dasteht, die Haushaltsführung muss sparsam, wirksam und effizient sein. Daraus ergibt sich eben noch nicht, dass sie auch der Konjunkturentwicklung Rechnung tragen soll. Wir haben uns dazu in der Grundsatzdebatte schon geäussert. Wir hatten damals, falls Sie sich noch erinnern, von der Kommission her vorgeschlagen, dass man eine konjunkturgerechte Haushaltsführung definiert. Im Plenum war man danach der Meinung, dass das konjunkturgerecht durch eine antizyklische Wirtschaftspolitik zu ersetzen sei.

Wir lehnen diesen Vorschlag ab, wir haben in der Kommission ausführlich darüber diskutiert und zwar begründen wird das so, dass wir eben kein Model, es geht wieder um das gleiche, wir wollen keine Instrumente, keine Modelle in der Verfassung haben, und diese antizyklische Wirtschaftspolitik, die geht eben auf ein Modell zurück, dass der britische Ökonom John Maynard Keynes entwickelt hat. Er hat damals anlässlich der Weltwirtschaftskrise in den Dreissigerjahren festgestellt, dass wenn die Privaten nicht konsumieren und die Unternehmen nicht investieren, der Staat eben in die Bresche springen muss. Um diese Wirtschafts-schwäche, also eine konjunkturell bedingte Rezession, wieder auszugleichen. Er muss dann als Nachfrage auftreten, Investitionen auslösen, indem er zum Beispiel Strassen saniert, neue Gebäude baut und so weiter.

Diese Theorie hat aber keinen Platz in der Verfassung. Es geht um den Grundsatz, dass die Haushaltsführung des Kantons, einer Konjunkturschwankung Rechnung tragen kann. Und diese hat eine Berechtigung und ist eben eine Ergänzung, zu dem... zu den Attributen, die wir sonst zur Haushaltsführung genannt haben. Beim Abänderungsantrag vom Appel Citoyen geht es, glaube ich, um eine Änderung eher redaktioneller Art. Wir haben uns hier jetzt in der Kommission darauf verständigt, dass wir das so belassen möchten. Im Deutschen mit "beruht auf" weil andere Kantonsverfassungen, wie beispielsweise der Kanton Bern, das auch so formuliert haben. Wir danke Ihnen für die Unterstützung.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Je vous remercie Madame Holzegger, nous allons donc passer aux votes, dans le premier, nous opposons en vert la commission à l'amendement 415.58 du CVPO qui vise à supprimer la 2ème phrase de l'alinéa 1. En vert la commission, en rouge l'amendement 415.58 du CVPO. Le vote est lancé. Par 97 voix contre 19 vous avez soutenu la commission.

Dans le deuxième vote nous opposons en vert la commission à l'amendement 415.59 d'Appel Citoyen qui souhaite changer le terme de présuppose pars repose, soit toute dépense repose sur une base légale. En vert la commission, en rouge l'amendement 415.59 d'Appel Citoyen. Le vote est lancé. Par 62 voix contre 53 et 1 abstention, vous avez soutenu la commission.

Nous passons maintenant à l'article 416 relatif aux impôts et autres contributions, et je passe la parole au rapporteur de la commission, Monsieur Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Geschätzte Frau Präsidentin, werte Kolleginnen und Kollegen, in Absatz 1 hat die Kommission eine Generalklausel für die Steuererhebung festgehalten. Kanton und Gemeinden erheben die zur Erfüllung ihrer Aufgaben notwendigen Steuern und anderen Abgaben. Der Abänderungsantrag 416.60 von AC will, dass Steuern für die Finanzierung der Kirchen nur auf freiwilliger Basis erhoben werden können. Die Debatte in diesem Bereich haben wir bereits in der Kommission 1 geführt. Das Plenum hat sich hier klar positioniert, aus diesem Grund ist die Kommission der Ansicht, dass man das hier nicht festhalten sollte. Absatz 2 befasst sich mit den Steuererhebungsprinzipien. Bei der Ausgestaltung der Steuern sind die Allgemeinheit, die Rechtsgleichheit und die wirtschaftliche Leistungsfähigkeit zu beachten. Der Abänderungsantrag 61 der PS will Progression explizit festschreiben. Der Abänderungsantrag 62 vom AC will festhalten, dass die Steuern nicht degressiv sein sollen. Beide Abänderungsanträge sind aus Sicht der Kommission nicht nötig, denn degressive Steuern verstossen laut Bundesgericht gegen die Bundesverfassung. Degressive Steuern widersprechen dem Gebot der Besteuerung nach der wirtschaftlichen Leistungsfähigkeit. Den Begriff der wirtschaftlichen Leistungsfähigkeit hat die Kommission aufgenommen. Jeder Bürger soll im Verhältnis der ihm zur Verfügung stehenden Mittel und der seine Leistungsfähigkeit beeinflussenden persönlichen Verhältnisse zur Deckung des staatlichen Finanzbedarfs beitragen. Dieser Progressionsaspekt ist in diesem Begriff enthalten und aus diesem Grund sind diese Abänderungsanträge nicht notwendig. Im Abänderungsantrag 63 von Zukunft Wallis will man die Pauschalbesteuerung verbieten. Die Kommission ist hier dagegen. 2014 war bei einer Abstimmung 78% der Walliserinnen und Walliser gegen die Abschaffung der Pauschalbesteuerung. Die Pauschalbesteuerung ist für unseren Kanton sehr wichtig, ohne würden wir viele Steuergelder verlieren aber wir würden auch den wirtschaftlichen Impuls dieser reichen Personen verlieren. Über 1000 Personen werden im Wallis pauschal besteuert. Sie bringen alleine dem Kanton 40 Millionen Franken Steuergelder und den Gemeinden in unserem Kanton nochmals rund 40 Millionen Franken. In den Tourismusorten wo diese Pauschalbesteuerten vor allem wohnen, macht ihr Anteil teilweise rund 30% der Steuereinnahmen aus. Aufgrund des interkantonalen Finanzausgleichs profitieren alle Wallisergemeinden von diesen Pauschalbesteuerungsgeldern. Ein weiterer Aspekt, die Kommission will eine offene Verfassung. Wir haben bewusst nur eine Generalklausel zur Steuererhebung festgehalten und dann die drei Steuererhebungspinzipien genannt. Es wäre aus systematischen Gründen nicht richtig, ein explizites Verbot der Pauschalbesteuerung festzuschreiben. Der Abänderungsantrag 64 will bei den Steuererhebunsprinzipien zwischen den natürlichen Personen und den juristische Personen unterscheiden. Die Kommission ist hier dagegen. Wir wollen eine allgemeine Bestimmung, wie das auch in der Bundesverfassung der Fall ist, welche Anwendung findet auf sämtliche Steuerpflichtigen. Bei Abänderungsantrag 416.65 der SVPO und UDC, welche Absatz 3 streichen möchten, ist die Kommission dagegen. Der Kommission ist es wichtig, diese Prinzipien, dass man eben gegen Steuerbetrug und Steuerhinterziehung sich engangiert, festzuhalten. Der Abänderungsantrag 460.66 von AC verlangt, dass jährlich Statistiken zu den tatsächlich gezahlten Steuern veröffentlicht werden. Die Kommission ist hier dagegen. Es ist unklar, was damit gemeint ist. Was sind diese tatsächlich gezahlten Steuern? Weiter erachtet es die Kommission für bürokratisch, der Mehrwert ist aus Sicht der Kommission nicht ersichtlich und weiter ist eine solche Bestimmung auch nicht verfassungswürdig. Abänderungsantrag 416.67 von AC lehnt die Kommission ebenfalls ab. Besten Dank.

Je vous remercie Monsieur Amacker, je vous précise que le débat porte aussi sur l'article 416a nouveau. Je passe la parole à Monsieur Fabien Thetaz.

Thetaz Fabien, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Madame la présidente, chers collègues, je m'exprime à propos de notre amendement demandant d'introduire la progressivité dans les exigences applicables au régime fiscal. Vous

avez raison, Monsieur Amacker, en 2006 le canton d'Obwald a modifié sa loi fiscale pour introduire la dégressivité de l'impôt, ce qui a été retoqué par le Tribunal Fédéral l'année suivante, qui jugeait que la dégressivité était contraire aux principes de l'imposition selon la capacité économique des contribuables. Cette formulation interdit donc la dégressivité, mais on ne peut pas exclure un changement de jurisprudence et cette formulation, le Tribunal Fédéral l'a laissé entendre, n'empêche pas la flat tax, c'est-à-dire un taux d'impôt unique pour tout le monde, ce qu'Obwald s'est empressé d'adopter. Donc je ne vais pas revenir longuement sur le principe de progressivité, je souhaite juste rappeler, et c'est Adam Smith, le père de l'économie libérale, celui à qui on le concept de main invisible, qui théorise pour la première fois la progressivité, en s'appuyant sur le concept de capacité contributive. Il nous dit cette capacité, selon les lois, les préceptes de l'économie classique, cette capacité augmente plus vite que le revenu. En effet, l'utilité marginale du revenu, donc le bien-être que me procure une part de revenu supplémentaire, diminue au fur et à mesure. Passé un certain stade de revenu, l'argent ne va plus dans les dépenses courantes mais dans l'épargne, et c'est donc économiquement et socialement juste, de moins taxer les revenus les plus faibles et plus fortement les tranches supérieures. La progressivité est au coeur de notre modèle socio-économique. Elle est le principal instrument de redistribution des richesses. Elle limite tendanciellement les inégalités de ressources entre revenus et on sait qu'une certaine inégalité est tolérable et normale, mais quand il y a trop d'inégalités, cela handicape la société, cela affaiblit la société.

La progressivité, elle compense les taxes à taux unique comme la TVA qui touche proportionnellement plus les ménages modestes, car leur budget est essentiellement consacré à la consommation. Enfin de favoriser la consommation au détriment de l'épargne, là encore parce qu'on taxe plus fortement le revenu qui est destiné à l'épargne.

Alors bien que le TF ait jugé la dégressivité comme contraire à la Constitution, il y a très régulièrement des attaques contre le principe de la progressivité et beaucoup partagent la théorie en vogue mais jamais vérifiée de ruissellement vers le bas, qui exigerait de moins taxer les riches pour qu'ils investissent dans l'emploi, théorie qui n'a jamais été vérifiée empiriquement. Il est donc crucial de rappeler explicitement le principe de progressivité dans notre Constitution.

La progressivité peut être modulée, en Valais la progressivité est très forte chez les bas et moyens revenus, et elle devient quasi-nulle à partir de 150'000 francs de revenu. Le modèle de progressivité en Valais, il péjore la classe moyenne au profit des plus riches, c'est regrettable mais c'est en autre débat. Ceci dit, ça montre que la progressivité peut et doit être modulée en fonction des priorités du législateur, de l'inflation et de l'évolution de la structure des salaires. L'amendement d'Appel Citoyen qui demande d'interdire la non dégressivité, d'interdire la dégressivité pardon, n'a aucune portée matérielle, il vient de l'être rappelé, il est équivalent à la formulation de la commission, qui autorise donc cette flat tax, donc un taux unique. Mais la flat tax est une boîte noire, en théorie, le millionnaire serait imposé au même taux que l'infirmière ou l'ouvrier, même si des aménagements sont possibles.

Finalement, notre amendement ne changera rien au régime fiscal actuel puisque la progressivité est déjà appliquée en Valais. Il vise juste à préciser ce qu'on entend par capacité économique des contribuables. Pour une fois, c'est nous qui vous demandons d'ancrer le statu quo dans la constitution, car il est des acquis qu'il fait bon de garder. Si l'État du Valais souhaitait à l'avenir modifier son système fiscal, par exemple en introduisant une flat tax, ce qui serait un bouleversement du système, il serait selon nous, tout à fait normal de passer par une révision constitutionnelle et donc un référendum obligatoire. Pour les raisons évoquées et parce que notre amendement ne fait que consacrer la pratique actuelle, nous vous invitons à l'accepter. Merci.

Je vous remercie Monsieur Thétaz et je passe la parole à Monsieur Peter Burri.

Burri Peter, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Werte Kolleginnen und Kollegen, Zukunft Wallis beantragt einen Zusatz in Absatz 2, wonach die Pauschalbesteuerung ausgeschlossen werden soll. Sie widerspricht diametral den im

Absatz festgelegten Grundsätzen der Rechtsgleichheit, der Besteuerung nach wirtschaftlicher Leistungsfähigkeit, welche ja unbestritten sind, wie die fehlenden Anträgen zeigen. Es ist mir rätselhaft, wie das Romano Amacker gerade gemacht hat, die genannten Grundsätze derart vehement zu vertreten und im letzten Satz alles beiseite zu wischen mit der Aussage, wir seien auf diese Einkünfte angewiesen. Wenn sie also die Grundsätze als solche ernst nehmen, sollten sie unseren Antrag unterstützen und die Pauschalbesteuerung verbieten. Danke die Aufmerksamkeit.

Merci Monsieru Burri, je passe la parole à Monsieur Damien Luisier.

Luisier Damien, membre de la constituante, PDCVr

Merci madame la présidente, chères et chers collègues, voici un article central de notre nouvelle Constitution, alors que tous les autres coûteront à l'Etat, celui-ci est parmi les seuls qui vont permettre de financer les tâches que nous lui demandons d'accomplir.

Notre groupe salue le bon travail de la commission qui a su s'en tenir à l'essentiel tout en respectant le cadre légal fédéral relativement restrictif en matière fiscale. Et elle a déjà ancré le principe de capacité contributive dans son alinéa 2. Au sujet des amendements, le groupe PDCVr rejettera fermement l'amendement 416.60 qui vise à introduire un impôt ecclésiastique. Nous ne souhaitons pas refaire l'ensemble du débat qui a déjà eu lieu lors du traitement de la commission 1, nous relèverons simplement que nous ne voulons pas d'un impôt à la carte où chaque contribuable choisirait les dépenses qu'il veut financer ou non, au gré de son humeur. Et ce d'autant plus que le système actuel fonctionne très bien et que seules 3 communes ont choisi cet impôt séparé, preuve qu'il ne fait de loin pas l'unanimité. Le groupe PDC s'oppose également à l'amendement 416.63 qui demande la suppression des forfaits fiscaux. Il n'est pas responsable dans un canton à faible potentiel de ressources comme le nôtre de nous passer d'une telle recette fiscale, comme l'a très bien expliqué le rapporteur de la commission.

Lorsque les forfaits fiscaux seront partis, qui paiera le manque à gagner ? Eh bien, mesdames et messieurs, c'est la classe moyenne, c'est les familles et cela nous ne le voulons pas. Nous vous invitons donc à suivre la commission.

Et au sujet de l'article 416a, puisqu'on fait le débat en même temps, pour le groupe PDCVr, il nous tient à coeur de réduire la pénalisation fiscale des couples mariés et nous nous engageons pour le maintien d'une fiscalité attractive pour les familles. Il s'agit d'une question de justice fiscale ainsi que du respect du principe d'égalité de traitement entre les couples mariés et les concubins. Dans ce sens, nous voyons d'un bon oeil l'introduction d'un quotient familial, à condition qu'il soit appliqué en complément des déductions familiales actuelles. Toutefois, une constitution se doit de rester très générale sur les principes fiscaux. Il s'agit notamment d'éviter de se trouver en porte-à-faux avec une éventuelle modification de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs qui pourrait intervenir dans le futur. Le Canton de Vaud qui applique également ce principe de quotient familial l'a précisément inscrit dans sa loi fiscale et non dans sa constitution. Notre groupe ne s'oppose donc par sur le fond à cet amendement. Nous sommes cependant d'avis qu'il est du ressort du Grand Conseil de le régler dans la loi fiscale, non à la Constituante. Je vous remercie pour votre attention.

Je vous remercie Monsieur Luisier, je passe la parole à Madame Cilette Cretton.

Cretton Cilette, membre de la constituante, Appel Citoyen

J'interviens ici en relation, enfin pour Appel Citoyen, en relation avec l'amendement 416.60 qui concerne l'impôt ecclésiastique. J'ai entendu sans surprise la réaction du parti ou du groupe démocrate-chrétien qui s'oppose à ce que l'on pratique une imposition distincte dans ce domaine. J'aimerais toutefois relever qu'il y a un souci de cohérence de notre part. Nous avons affirmé un certain nombre de principes dans la constitution à la première lecture, notamment pour rappel, l'article 113, qui reconnaît le statut de droit public pour les Eglises catholiques et pour

l'Eglise réformée. Et dans cet article nous avons décidé que l'Etat assurerait les moyens nécessaires à l'accomplissement des tâches de ces 2 Eglises au service de la population. Au service de la population, on le comprend bien, ce doit être des tâches d'intérêt public, d'intérêt général, comme en accomplissent d'ailleurs des tas d'associations qui le font à titre bénévole dans le canton dans le domaine social. Or, il n'échappe à personne que la première mission et les premières tâches des Eglises ne concernent pas forcément ces tâches d'intérêt général mais bien des activités de nature religieuse qui s'adressent pour l'essentiel à leurs propres fidèles.

Nous n'avons absolument rien contre ce principe. Toutefois, dans le respect de la liberté, pour chaque contribuable d'adhérer ou non à une Eglise, on devrait aussi respecter cette liberté dans le fait d'assurer le ménage de nos Eglises, si on le souhaite, et de pouvoir s'en dispenser, si on ne le souhaite pas.

On dira évidemment que c'est déjà possible aujourd'hui. Oui, certainement, on peut renoncer à payer un impôt ecclésiastique qui est intimement mélangé avec tout le reste des impôts dans notre canton, mais au prix d'un parcours du combattant, par exemple, il faut déjà faire une déclaration officielle de sortie d'une Eglise et généralement la plupart d'entre nous n'ont pas déclaré vouloir entrer dans une Eglise mais s'y sont trouvés par la volonté de leurs parents dans la plupart des cas. Donc, nous considérons que par respect de la liberté religieuse, de la liberté de conscience et de croyance que nous avons voulu inscrire dans la constitution, il serait logique que certaines activités des Eglises soient assumées par leurs propres fidèles. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'ajouter un alinéa supplémentaire, après le premier alinéa de cet article, disant, les frais de culte des Eglises reconnues font l'objet d'une imposition distincte. Cet impôt ne peut être prélevé que sur la base d'une déclaration volontaire, dans le respect des contribuables et tout cela dans le respect de la liberté de religion et de croyance que nous avons inscrite à l'article 111 de cette constitution. Je vous en remercie.

Je vous remercie Madame Cretton, et je passe la parole à Monsieur Florian Evéquoz.

Evequoz Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen

Mesdames, messieurs, chers collègues, madame la présidente, je me réjouis que l'on parle, comme Monsieur Luisier effectivement, des produits après avoir parlé surtout des charges de l'Etat. Je voulais vous refaire en bout de l'histoire des impôts mais mon collègue Thétaz s'en est chargé et je ne vous parlerai donc pas de Rousseau, Condorcet et des autres qui ont théorisé les impôts en France et qui se retrouvent dans la déclaration des droits de l'homme. Pour ne pas trop parler, je me suis dit que j'allais plutôt vous montrer un graphique.

Donc, c'est l'impôt cantonal valaisan, le taux d'impôt cantonal valaisan que vous voyez en bleu foncé sur ce graphique, donc vous avez ici le revenu imposable de 0 à un demi-million de francs et ici le taux d'imposition de 0% à 16%. Donc, qu'est-ce qu'on voit sur ce graphique, on voit que effectivement quand vous gagnez peu donc vous êtes imposés à un taux très bas, puis le taux monte très très vite, c'est la face nord du Cervin, quand votre revenu passe de 8'000 francs à environ 140'000 francs, le taux augmente de 2% à 13%. Ensuite, une fois que vous arrivez à 140'000 francs, le taux augmente de façon beaucoup plus légère, jusqu'à un revenu d'environ 350'000 francs, on passe de 13% d'imposition à 14% d'imposition pour 200'000 francs de revenu de plus, et puis à partir de 350'000 francs, on a un impôt proportionnel, c'est-à-dire que le taux reste à 14%, si vous gagnez 5 millions, vous êtes à la hauteur de mon collègue Cipolla, peut-être même plus loin, à la hauteur de mon collègue Jäger, vous avez 5 millions de francs de revenus, vous avez toujours 14% d'imposition, donc c'est un impôt qui est devenu proportionnel.

Evidemment, je ne parle du revenu de Monsieur Cipolla qui dépasse évidemment nos estimations les plus folles. Dans l'amendement 62, Appel Citoyen demande de consacrer le principe de non-dégressivité qui, comme l'a rappelé Monsieur Amacker, a été rappelé par le Tribunal Fédéral, dans le cas Obwald dont a parlé mon collègue Thétaz, l'importance de le rappeler explicitement, c'est de préciser de façon très claire, qu'on est attaché à ce principe de

non-dégressivité, ce qui signifie que l'impôt peut être progressif puis devenir proportionnel ou il peut être aussi entièrement proportionnel. Il ne doit simplement pas être dégressif.

Revenons à notre taux d'impôt cantonal valaisan, comparons le au taux vaudois qui est ici en bleu clair. Qu'est-ce que l'on constate ? On voit le taux vaudois augmente de façon beaucoup plus graduelle, n'est ce pas, on voit que au-dessus d'un revenu de 80'000 francs, le taux valaisan est beaucoup plus élevé que le taux vaudois. Donc, si vous avez un revenu de 120'000 francs, par exemple, que vous habitez à Lavey les Bains, vous êtes imposés à 9%, si vous habitez à Saint-Maurice, en face, vous êtes imposés à 12 %, on parle évidemment que de l'impôt cantonal, l'impôt communal vient s'ajouter et en général dans les mêmes proportions.

Autant pour le stéréotype du Valais qui n'est pas en enfer fiscal. Je pense que beaucoup de gens à qui j'ai parlé de ça ont appris quelque chose.

Pourquoi est-ce que le taux valaisan est plus élevé ? On peut faire l'hypothèse que les Valaisans étant dotés de sens pratique, ils vont chercher l'argent là où il est, c'est-à-dire dans la classe moyenne qui a un revenu compris entre 80'000 et d'avantage. Mais c'est qu'une hypothèse. Pour pouvoir mener une discussion constructive sur la fixation des taux d'imposition, et plus largement sur le rôle de l'impôt, il faudrait disposer des chiffres, il faudrait une transparence statistique sur les impôts effectivement payés. C'est l'objet de l'amendement 416.66, mais je ne vais pas vous en parler, c'est ma collègue Sophie Ducrey qui se chargera de vous convaincre dans quelques instants. Tout ce qu'on peut constater ici, c'est l'effet collatéral de ce taux d'impôt qui grimpe très fort. C'est un désincitatif fiscal très important, notamment pour les familles, quand vous avez ce genre de revenu, vous êtes souvent une famille de la classe moyenne, et quand vous gagnez plus, votre taux d'imposition prend tout à coup l'ascenseur, ce qui veut dire que, avec un deuxième revenu dans le couple, par exemple, chaque franc de revenu supplémentaire va être imposé de façon presque confiscatoire par l'Etat, on peut calculer que le taux marginal d'imposition dépasse allègrement les 20%, autrement dit, vous gagnez 1 franc de plus, le canton vous prend 25 centimes, la commune 25 centimes également, il vous reste 50 centimes pour payer l'impôt fédéral. Est-ce que cette hypothèse est juste ? Je n'en sais rien, il faudrait pour cela avoir une transparence sur les impôts effectivement payés, toutefois, je vous invite à accepter l'amendement 416.62 qui consacre la non-dégressivité et je vous invite à écouter attentivement et attendre avec impatience l'intervention de ma collègue Ducrey, merci beaucoup.

Je vous remercie Monsieur Evéquoz et je passe la parole à Madame Sophie Ducret.

Ducrey Sophie, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, chères et chers collègues, je prends la parole pour défendre l'amendement Appel Citoyen 416.66 qui vise à ajouter l'alinéa suivant : l'Etat publie annuellement la statistique des impôts effectivement aquités par chaque classe de revenu et de fortune.

Il est essentiel en tant que société que nous puissions débattre des impôts, nous poser la question : quelle est la répartition de la charge fiscale globale sur les différents contribuables, combien y a-t-il des contribuables dans chaque classe de revenu, qui contribue pour combien au budget commun ? Le secret fiscal interdit évidemment de parler des individus, mais il autorise de parler de groupes de personnes, de tranches de revenus et de fortune, de statistiques. Quelles impôts sont effectivement payés par les 30 les plus modestes, combien payent les 10% les plus riches ? Ces chiffres doivent être connus, il s'agit de notre budget commun, l'Etat doit les publier. L'impôt c'est le versant comptable du contrat social. Pour qu'il soit accepté, il y a une condition évidente : il faut être convaincu que chacun paye sa part. Une base statistique publique permettra un contrôle public du système fiscal qui garantit la confiance. En plus, elle permettra un débat informé sur ces questions et autorisera, le cas échéant, à faire évoluer les paramètres du système fiscal en fonction d'informations fiables. Avec l'amendement 416.62 présenté par mon collègue Florian Evéquoz, et avec l'amendement 416.66 dont je viens de vous parler, il s'agit de poser deux principes, un principe minimal de justice fiscale, la non-dégressivité et un principe de publicité statistique pour permettre d'en juger et de débattre. Je vous invite donc à accepter les

amendements Appel Citoyen 416.62 et 416.66. Je précise que ces 2 questions sont indépendantes mais je vous invite néanmoins à les accepter toutes les deux. Merci de votre attention.

Je vous remercie Madame Ducrey, je passe la parole à Madame Pascale Fumeaux.

Fumeaux Pascale, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, chères et chers collègues, je prends la parole moi aussi au nom d'Appel Citoyen sur tous ces articles 416. Je vais vous parler de l'article 416a l'imposition des couples. La loi fixe un quotient familial afin d'atténuer l'imposition des couples mariés et des partenaires enregistrés vivant en ménage commun. L'égalité ou l'équité, en voilà des termes que l'on entend à répétition depuis le début de cette Constituante. Mais alors qu'en est-il de l'équité dans l'imposition fiscale ?

La famille, comme relevé par la commission 6, est la cellule de base de la société. Notre canton y accorde d'ailleurs passablement d'importance. Du moment que l'on souhaite fonder une famille, on passe généralement par la case mariage, un mariage unit donc deux personnes, deux personnes avec les mêmes droits, les mêmes envies, les mêmes obligations, les mêmes projets d'avenir et une seule déclaration fiscale. Étrange non ? Accepter de se marier, c'est accepter par amour de perdre quelques avantages financiers à cause du système en vigueur.

En effet, les rentes AVS à la retraite seront amoindries, 1 rente 1/2 au lieu de 2, et les impôts eux au contraire, vont prendre l'ascenseur. Quelle ironie. On défavorise donc les personnes mariées, alors qu'en réalité on encourage le mariage et on valorise la famille. On impose différemment un couple marié et un couple de concubins.

En 2019 notre cher Valais compte 345'525 habitants. Sur l'entier de cette population on peut compter 148'846 personnes mariées. 148'846 personnes, donc 43% de la population qui paye plus d'impôts par rapport à son revenu réel que les 57% restants.

Ceci simplement car leurs revenus se sont additionnés plutôt que d'être considérés individuellement.

Prenons un exemple très général en chiffres et sans calcul de déduction, sur ce que changerait l'imposition individuelle au niveau cantonal. Un homme gagne 70'000 francs et est marié à une femme gagnant 85'000 francs. Selon l'impôt progressif, ils paieraient 20'940 francs d'impôts, soit l'équivalent de 13,96% conjointement. Ce couple, s'il était resté au statut de concubins, payerait respectivement un taux de 10,49% et de 11,79%, soit un impôt total de 17'364 francs. Comme vous n'avez certainement pas de calculette avec vous, sachez que la différence représente 3'575 francs, un montant non négligeable si on imagine qu'il se répercute par ailleurs chaque année. Comme relevé et accepté à un score très serré lors du premier plénum, l'imposition individuelle serait la solution. Vous étiez 53 à l'accepter contre 50. Malheureusement, il est impossible de l'adopter telle quelle, car celle-ci serait contraire à la loi sur l'harmonisation fiscale intercantonale. Alors, comment corriger et améliorer cette inégalité fiscale des personnes mariées ? Le Canton de Vaud, celui de Genève et nos voisins Français ont mis en place le système du quotient familial ou du splitting. Cette alternative, qui fonctionne très bien depuis longtemps dans ces cantons permet de corriger cette inégalité. Au lieu d'attendre que les initiatives qui se discutent encore au niveau fédéral aboutissent d'ici quelques mois ou quelques années, réfléchissons ensemble à cette solution qu'est le quotient familial et efforçons-nous de l'approfondir plus précisément pour la deuxième lecture. Le quotient familial c'est quoi ? C'est un système qui prévoit l'imposition conjointe des revenus d'un couple marié, comme chez nous, mais qui ensuite adapte le taux d'imposition, soit en fonction du nombre de personnes vivant sur ce revenu, comme en France, soit en fixant un taux correspondant, non pas à la totalité des revenus cumulés, mais au taux qui correspondrait à la moitié des revenus cumulés, système genevois, voire au taux du salaire le plus élevé, dans le Canton de Vaud. L'imposition individuelle n'est donc pas l'unique moyen de corriger l'inégalité fiscale entre couples mariés et non mariés. Mais, à

défaut de pouvoir l'initier dans notre canton, Appel Citoyen vous invite à soutenir cet amendement qui est l'une des solutions pour aller dans ce sens. En vous remerciant pour votre écoute.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Je vous remercie Madame Fumeaux. J'ai actuellement encore 5 demandes de parole, sans compter celle de la présidente de la commission, je vous propose d'interrompre les débats et de reprendre à 14 heures.

La séance est levée à 12:14.